

Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information
de la Commune



Repères...

Événements au fil des jours ...



➡ Le 1er juin 2005 :
Inauguration du rez de chaussée de la Mairie

Le personnel, l'architecte, des élus, tout pour une inauguration conviviale de ce lieu que les habitants de WALDIGHOFFEN se sont déjà approprié ...

➡ Le 25 juin 2005 :
Fête de l'École

Une fête empreinte de fraîcheur et de spontanéité sur le thème de l'eau ...



➡ Les 1^{er} et 2 octobre 2005 :
Exposition Ornithologique

Organisée par l'Association Ornithologique d'Alsace, elle donna une fois de plus à admirer de si beaux oiseaux ...



➡ Le 9 octobre 2005 :
Repas Carpes Frites

Les pêcheurs nous ont régales comme toujours et nous ont fait danser avec l'orchestre Guy et Robert Friess ...

➡ Les 22 et 23 octobre 2005 :
Exposition Avicole

Les passionnés d'aviculture, leurs amis et aussi les gourmets se sont déplacés en nombre ...



Sommaire



Page 1 ▶ Sommaire

Page ▶ Éditorial du Maire

Page 3 ▶ Conseil Municipal du 25 mai 2005

Page 17 ▶ Conseil Municipal du 18 juillet 2005

Page 27 ▶ Conseil Municipal du 02 septembre 2005

Page 33 ▶ Conseil Municipal du 04 octobre 2005

Page 36 ▶ Conseil Municipal du 10 octobre 2005

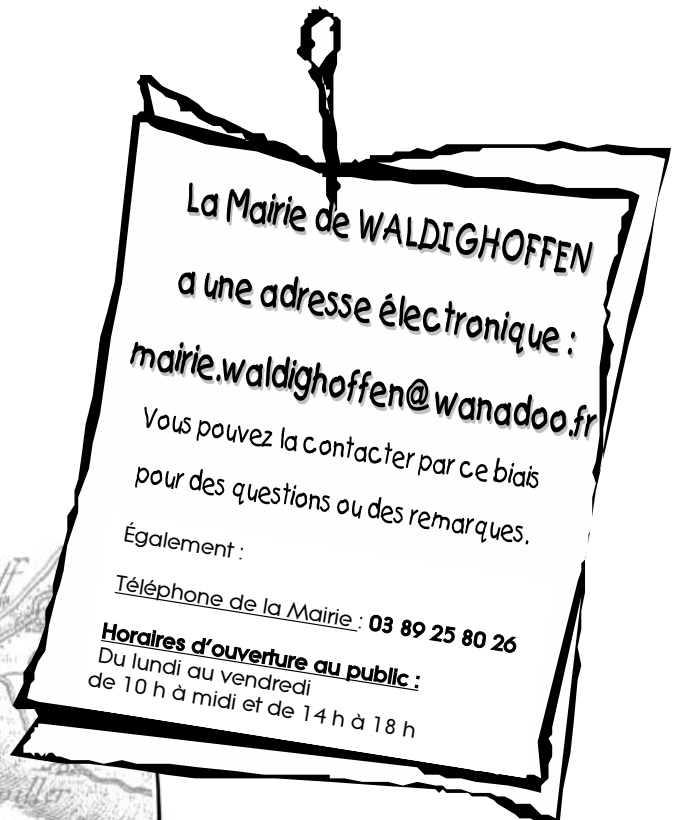
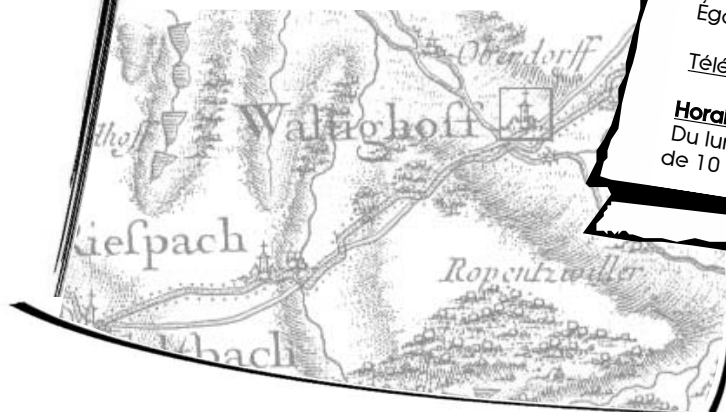
Page 43 ▶ Grippe aviaire

Page 44 ▶ En bref

Page 46 ▶ Anniversaires

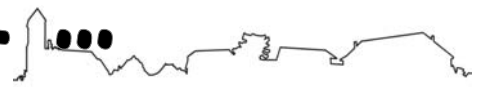
Page 47 ▶ État Civil

Page 42 ▶ La page du Basket





Le Forum An I



Inaugurés le 2 juillet dernier, de nouveaux espaces culturels et associatifs ont complété celui de la Salle Nathan Katz pour former le FORUM destiné à accueillir et promouvoir les rencontres entre les habitants de WALDIGHOFFEN et des environs.

Ils ont ainsi permis, en ce deuxième semestre 2005, de répondre aux besoins d'un certain nombre d'événements spécifiques tout en créant la dynamique de nouvelles initiatives se tenant désormais en complément de nos rencontres associatives traditionnelles.

- Le 3 juillet 2005 : réception en l'honneur du départ de Monsieur l'Abbé François GUY, Curé des Paroisses de WALDIGHOFFEN, ROPPEZTWILLER et DURMENACH, depuis 1989. Durant 16 ans, dans le cadre d'excellentes relations avec la Municipalité, il aura accompagné de nombreuses familles dans leurs joies et leurs peines, leurs fêtes et leurs souffrances. Merci au nom de tous et bonne continuation à COLMAR.
- Le 4 septembre 2005 : réception en l'honneur de nos Sapeurs Pompiers méritants, après remise de décorations. Merci également à eux pour leur dévouement tout au long de l'année et bon courage.
- Le 23 octobre 2005 : réception en l'honneur de l'arrivée du Père François LICHTLE, chargé de l'organisation et de l'animation pastorale de la future Communauté de Paroisses qui outre les villages de WALDIGHOFFEN, ROPPEZTWILLER et DURMENACH, inclura également celles de STEINSOULTZ, MUESPACH et MUESPACH LE HAUT, représentant au total 5500 âmes. Bienvenue et plein succès également chez nous.
- Du 24 octobre au 27 octobre 2005 : accueil de 44 enfants, dans le cadre de la nouvelle politique d'animation de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » sur le thème des « Arts du Cirque ».
- Du 4 au 6 novembre 2005 : fêtes du 110 anniversaire de la création de notre Société de Musique CONCORDIA dont une rencontre régionale de « tubistes » dans la salle culturelle le 5 novembre.
A relever l'extraordinaire qualité du concert du samedi soir qui restera dans les annales de notre Commune. Merci de tout cœur à nos Musiciens.
- En décembre 2005, fêtes de Noël du relais d'Aides Maternelles (14 décembre) et du Personnel Communal (16 décembre) sans oublier celle des Retraités qui se tiendra comme auparavant à la Salle Nathan Katz (4 décembre).

- Le 6 janvier 2006, vœux du Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach.
- Tous les mercredi matin et en soirée (hors vacances scolaires) : séances de Hatha-Yoga, relaxation pour le corps et l'esprit.
- Tous les mercredi en fin d'après-midi : séances de gymnastique pour adultes.
- Tous les mercredi matin : réunion d'initiation au jeu d'échecs pour nos jeunes.
- Tous les mardi en fin d'après-midi : répétition de la chorale pour enfants « Ill en sol » à l'initiative de la Communauté de Communes Ill et Gersbach, sous la bannière de la Musique CONCORDIA.
- A partir de janvier 2006, en principe, un samedi par mois, journée de remise en forme sur le thème de la pratique de la « Respiration consciente ».
- Assemblées générales associatives, réunions de secteur se succèdent au fil de demandes très diverses.

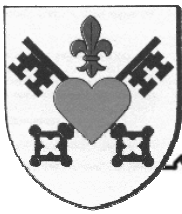
Ajoutée aux autres rencontres traditionnelles organisées en salle Nathan Katz telles que rendez-vous « Carpes frites » de l'Association des Pêcheurs (9 octobre), l'exposition avicole de l'Association des « Eleveurs Sélectionneurs des Animaux de Basse-cour » (22 et 23 octobre), le Thé Dansant de l'Association des Donneurs de Sang (27 novembre), cette dynamique répond parfaitement à l'ambition de la Municipalité de WALDIGHOFFEN. Marquée fortement par ses choix d'investissement, elle veut favoriser les rencontres entre nos habitants : anciens et nouveaux, jeunes et adultes.

L'année 2006 devrait nous permettre de parachever ces premiers résultats déjà obtenus, par la mise en place des équipements nécessaires en Salle informatique, en Espace Bibliothèque et de mobilier modulable en Salle culturelle.

Surtout, je voudrais rappeler l'essentiel de notre démarche : la création d'un véritable espace de communauté humaine où chacun se sente chez soi, pour y trouver, en temps choisi, à travers l'éveil, l'épanouissement culturel et associatif, la formation, la rencontre diverse et variée : le bonheur du partage et de l'équilibre.



Votre Maire :
Henri HOFF



REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 25 mai 2005

Le 25 mai 2005, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 17 mai 2005.

Etaient présent, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjointe, Monsieur Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN (à partir de 19h50 - point 5.4), Michel NUSSBAUMER, Jean-Pierre KRICK, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : MM. René EGLIN, Adjoint (procuration à Monsieur le Maire), Dominique BILLAND, non excusé, Fernand SCHAFFHAUSER, non excusé, Etienne GRIENENBERGER, excusé, Guy EGGENSPIELER (à partir de 20h45 – point 7) (procuration à Mme Françoise JERMANN).

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 15 en passant à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DU 18 FEVRIER 2005 ET DU 24 MARS 2005

√ Réunion du 18 février 2005 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu.

√ Réunion du 24 mars 2005 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- Parcelle section 3, n° 470/21, d'une contenance de 0,71 ares
- Parcelle section 3, n° 462/19, d'une contenance de 6,75 ares
- Parcelle section 3, n° 465/20, d'une contenance de 3,04 ares
- Parcelle section 3, n° 478/18, d'une contenance de 10,70 ares
- Parcelle section 3, n° 479/22, d'une contenance de 3,47 ares

Locaux dans un bâtiment en copropriété – 24 rue du Maréchal Joffre

**Appartenant à Melle Sandra REINHART
Acquéreur : Mme Astride EMMELIN**

- Parcelle d'environ 45,95 ares à détacher de :
 - Parcelle section 2, n° 195
 - Parcelle section 2, n° 194

**Terrain non bâti rue de Willer
Appartenant à M et Mme Antoine FLEURY**

Acquéreur : Mme Nathalie THUET

3. PAE DE LA RUE DE FERRETTE : AVENANT AU MARCHÉ ENCER

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
24.03.2005	12.4.	Eclairage public rue des Ecureuils

Monsieur le Maire rappelle la décision prise antérieurement et l'opportunité de l'exécution des travaux par l'entreprise ENCER, titulaire des travaux d'aménagement du PAE rue de Ferrette – 2^{ème} tranche – lot 1.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Vu les prix consentis,

- APPROUVE la conclusion d'un avenant au marché ENCER – lot 1 – pour un montant de 4.378,60 €HT soit 5.236,81 €TTC, portant le marché initial à 143.801,34 €TTC.**
- DECIDE l'augmentation du délai d'exécution des travaux de 15 jours.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

4. RENOVATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'opération de rénovation de la Mairie. Les dépenses engagées au 15 mai 2005, représentent un montant global de 305.838,00 € TTC dont 47.563 € se verront remboursés par l'Etat au titre du FCTVA.

Sur ce montant, les dépenses d'équipement représentent 60.374 € TTC dont 9.894 € de TVA.

A noter que ce bilan inclut l'aménagement d'une salle d'archives et la modernisation complète de l'équipement informatique (mise en réseaux et 4 nouveaux postes) et de photocopie nécessaires depuis plusieurs années.

L'ensemble des chiffres sera publié dans le bulletin d'information à paraître fin du mois.

4.1. Inauguration du 01 juin 2005

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à une petite réception organisée le 1^{er} juin prochain à 18 heures.

Y seront également conviés les Maires des Communes membres de la « Communauté de Communes Ill et Gersbach » ainsi que la presse locale.

En préalable, un accueil sera assuré toute la journée en présence du Maire et des Adjoints.

4.2. Signalétique : panneau extérieur, présentoirs intérieurs

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
18.02.2005	3.4.	Signalétique extérieure et intérieure

Monsieur le Maire présente au Conseil, en complément aux décisions du 18 février, le chiffrage comparatif de vitrines extérieures respectivement simples (1.697,40 € HT) et lumineuses (1.998,00 € HT).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- OPTE pour l'acquisition de 2 vitrines Alu laqué avec éclairage dont le coût de fourniture est estimé à 1.998,00 €HT.**
- PREND ACTE qu'elles seront mises en place par l'équipe d'ouvriers communaux.**
- CHARGE le Maire du choix et de l'acquisition de présentoirs pour documents d'informations, ainsi que de stores côté ouest.**

- CHARGE le Maire de procéder à une consultation d'entreprises suivant la procédure adaptée.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières et s'y rapportent et à régler les dépenses sur les crédits inscrits à l'article 2313 opération 3.**

4.3. Transformations complémentaires

Le Maire présente un certain nombre d'adaptations complémentaires souhaitables au 1^{er} étage, au niveau des bureaux administratifs, pour optimiser la réunion des locaux anciennement District avec les pièces du logement loué précédemment à la Poste :

- ♦ percement d'une porte
- ♦ reprise de tapisserie et peintures pour un local d'archives vivantes, bureau et salle d'attente de permanences, couloir d'accès.

Ces travaux n'ayant pas un caractère urgent, seront effectués ultérieurement.

5. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

5.1. Inauguration du 02 juillet 2005

Monsieur le Maire rappelle son souhait d'organisation d'une inauguration officielle de ce lieu de rencontre dont il s'agit désormais de promouvoir les différentes composantes auprès de nos habitants mais aussi vers l'extérieur, puisqu'au-delà du service à nos administrés directs, il est aussi destiné à accroître la notoriété de WALDIGHOFFEN et consolider sa vocation de bourg-centre.

Dans ce but, il y a lieu désormais de nommer l'Espace ainsi concrétisé en en précisant les différentes destinations plus spécifiques. Une signalétique appropriée devra être mise en place pour guider les visiteurs.

5.2. Dénomination

La réunion de travail du 20 mai a permis de dégager un consensus sur la dénomination de ce pôle culturel, éducatif et de loisirs

5.2.1. Terme générique

Le complexe est nommé « **Le Forum** ».

5.2.2. Eléments constitutifs

Dans l'esprit de nom générique, il est décidé d'inclure la salle polyvalente dans l'espace « Le Forum ».

Le Forum comprendra donc :

- √ L'école primaire avec ses composantes : la section maternelle et la section élémentaire
- √ La salle médiathèque avec ses composantes : bibliothèque et salle multimédia
- √ La salle culturelle : lieu d'exposition, de théâtre, de réunions et de découvertes
- √ La salle polyvalente Nathan Katz
- √ Le forum extérieur reliant l'ensemble de ces éléments

5.3. Signalétiques

Sur ces bases, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CONFIRME la dénomination de l'Espace : « Le FORUM ».**

- DECIDE la mise en place d'une signalétique comprenant :**

• **Un grand panneau, dans la rue des Ecoles, à côté de l'entrée de l'Ecole Maternelle, explicitant le nom générique ainsi que la dénomination des 5 espaces internes constitutifs.**

Chaque espace ainsi individualisé sera affecté d'une teinte spécifique reprise sur une plaque apposée à côté des portes d'entrée respectives

• **Des panneaux directionnels à chaque débouché de la rue des Ecoles, en veillant qu'ils ne causent aucune gêne au niveau de la visibilité des conducteurs.**

- Un panneau directionnel tri-éléments (section primaire, salle polyvalente, salle médiathèque) à l'entrée de la rue Nathan Katz
- Un panneau directionnel mono-élément vers la salle culturelle
- Un panneau directionnel mono-élément à l'entrée du chemin des Sportifs

Le coût de cette signalétique est estimé globalement à 7.000,00 €HT.

- CHARGE le Maire de lancer une consultation suivant la procédure adaptée pour le choix du fournisseur.**
- NOTE que les panneaux seront mis en place par l'équipe d'ouvriers communaux.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent et à régler la dépense sur les crédits inscrits à l'article 2313, opération 30 - Extension du groupe scolaire.**

Arrivée de M. EGLIN Jean-François à 19 h 50.

5.4. Equipements médiathèque et salle culturelle

5.4.1. Salle multimédia

Le coût d'acquisition du mobilier est estimé à 70.000 €. Diverses subventions peuvent être espérées pour un taux global maximum de 50%.

5.4.2. Salle culturelle

En plus des équipements d'exposition (rail sur murs avec spots, points électriques au sol) vidéo (écran électrique, projecteur) et de sonorisation déjà installés, le coût d'acquisition du mobilier peut être estimé à 30.000 € HT. L'obtention de subvention n'est pas assurée.

En réponse à M. KUENY Raphaël, le Maire indique que la gestion des activités extrascolaires sera confiée à la Communauté de Communes Ill et Gersbach. L'accueil de la bibliothèque se fera grâce aux bénévoles. Dans le futur, un salarié pourrait être embauché pour sa gestion. La salle culturelle sera animée par les bénévoles et les associations locales.

Monsieur le Maire propose de lancer conjointement une consultation publique pour l'acquisition de mobilier et les dossiers de subvention correspondants.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le lancement d'une consultation sur procédure adaptée qui permettra de mieux cerner le coût réel.**
- CHARGE le Maire de lancer les demandes des subventions correspondantes.**
- PRENDRA les décisions définitives au vu des résultats obtenus.**

5.5. Avancement des travaux dans la salle culturelle

Mis à part l'installation de la cloison mobile, l'aménagement intérieur est achevé. Reste à décider l'installation d'une glace intérieure en fond de salle, pour les activités danse/gymnastique. Cette option nécessiterait le remplacement des radiateurs déjà installés par des modèles d'un format différent. Il est également proposé de se renseigner pour l'acquisition de miroirs mobiles, et des possibilités de rangement d'un tel matériel. Des Conseillers se demandent si cette acquisition doit être à la charge de la Commune ou des associations utilisatrices.

5.6. Activités périscolaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur la réflexion qu'il mène actuellement comme Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach, pour la mise sur pied, dès l'automne, d'un programme d'activités périscolaires réparties sur les Communes membres pouvant mettre des locaux à disposition.

A compter du 1^{er} janvier prochain, un nouveau « Contrat Temps Libre » souscrit avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une période de 3 ans, permettra de diversifier l'animation encore plus.

Une coordonnatrice qui entrera en fonction dès le mois de juin prochain sera chargée plus spécialement de l'organisation de ces activités qui pourraient se tenir d'une part en soirée après les classes, de 16 h 30 à 18 h 00, d'autre part en journée pendant les vacances scolaires.

5.7. Avenant maîtrise d'œuvre

Le Maire indique que THALES ARCHITECTURE a présenté un projet d'avenant de leur marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant supplémentaire de 108.450 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- REJETE le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.**
- DECIDE l'assistance, si nécessaire, d'un expert pour nous conseiller dans cette affaire.**

5.8. Participation aux frais scolaires

Le Maire informe l'Assemblée sur les résultats négatifs de la réunion organisée le 2 février 2005, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet d'ALTKIRCH, aucune des Collectivités concernées n'acceptant le principe d'une participation pourtant obligatoire.

Monsieur le Maire, quant à lui, a pris ses décisions dans le respect de cette réglementation en se basant d'une part sur les dispositions du Code de l'Education (fratries, raisons médicales et professionnelles), d'autre part sur la jurisprudence du Tribunal Administratif de Strasbourg (bilinguisme). Dans ces cas de figure, la Commune de résidence est tenue de contribuer.

Monsieur le Maire propose que, dans cet esprit, des contacts bilatéraux soient pris pour fixer les participations respectives à la lumière des surcoûts et des économies des différentes parties.

Il appartiendra à l'autorité de tutelle de trancher en définitive pour l'application de la réglementation.

5.9. Divers

M. KUENY Raphaël rappelle qu'il avait été demandé par le Conseil Municipal que l'école propose en début d'année scolaire les projets pour lesquelles une participation financière de la Commune est demandée, et souhaite savoir si des projets ont été présentés. Le Maire lui répond que désormais, la Commune ne répond plus qu'à des projets entrant dans une démarche d'ensemble, fixée en début d'année scolaire. Cela n'a pas toujours été le cas. Des demandes présentées différemment au cours de cette année, ont été refusées.

6. AMENAGEMENT RUE DU CHATEAU : INDEMNISATION DE RIVERAIN

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
29.04.2002	5.2.1.	Rue du Château – Acquisition de terrain et accord pour la reconstruction du muret et des plantations
18.06.2002	5.3.	Approbation du devis concernant les plantations

Monsieur le Maire rappelle les engagements pris en ce qui concerne la remise en état de la propriété ROYER :

- Reconstruction du muret de clôture : les travaux ont été effectués par l'ouvrier communal.
- Remise en place d'un grillage d'un portail de 1,00 m et d'un portail de 3,00 m de large, et remplacement de l'existant avant travaux.

Les riverains souhaitant mettre en place un fer forgé plus onéreux, proposent une compensation financière du même montant que le simple remplacement.

- Reconstitution de l'accès au garage. Monsieur le Maire propose de faire exécuter la maçonnerie par l'ouvrier communal et la pose de l'enrobé par une entreprise retenue par un marché en cours.
- Mise en place de terre par l'entreprise comme ci-dessus.
- Remplacement des arbustes enlevés : le riverain propose le versement d'une somme équivalente au devis transmis en 2004.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les propositions soumises.**

- CONSTATE** qu'un crédit de 2.440,00 € est inscrit au compte 2315 de l'opération 15 – Réfection rue du Château, du Budget primitif 2005.
- AUTORISE** le Maire à engager les travaux cités ci-dessus dans la limite du crédit disponible.

Départ de M. EGGENSPIELER Guy à 20 h 45.

7. EXTENSION RESEAU D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES RUE DES ECUREUILS

Monsieur le Maire expose le problème lié aux dégâts occasionnés par les eaux de ruissellement traversant la rue des Ecureuils par temps de fortes pluies et se déversant ensuite à travers les propriétés privées situées à l'aval. Ce problème est déjà très ancien. Il était de notoriété publique que les terrains étaient régulièrement inondés par de l'eau s'infiltrant dans les terrains agricoles amont.

Une des solutions résiderait dans la prolongation du collecteur d'eaux pluviales existant dans la rue des Ecureuils, d'une trentaine de mètres, pour diriger l'eau vers la rue de Ferrette. Le coût de l'opération reste à être estimé.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CHARGE** le Maire de faire évaluer le coût des travaux décrits.
- CHARGE** le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la voirie communale.

8. ZONE EBERLING

8.1. Renouvellement compromis de vente SUPER U et WELDOM

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
11.07.2003	6	Autorisation de signature du compromis de vente avec la Sarl DUPOUX-KIRSCHER et la SCI WELDOM DTA
04.06.2004	12.4	Renouvellement du compromis de vente SUPER U et WELDOM

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les compromis de vente signés entre la Commune et la SARL DUPOUX-KIRSCHER d'une part, la Commune et la SCI WELDOM S.T.A. d'autre part.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le renouvellement du compromis de vente entre la SCI WELDOM S.T.A. et la Commune de WALDIGHOFFEN pour la cession d'un terrain d'environ 80 ares, sur la base de 800 € l'are, à prélever sur l'emprise des parcelles cadastrées n°123 et 251 en Section 8, dans la configuration du projet général retenu et **AUTORISE** le Maire à signer l'acte correspondant.
- APPROUVE** le renouvellement du compromis de vente entre la SARL DUPOUX-KIRSCHER et la Commune de WALDIGHOFFEN pour la cession d'un terrain d'environ 2,05 ha sur la base de 800 € l'are à prélever sur l'emprise des parcelles cadastrées n° 123 et 251 en Section 8 dans la configuration du projet général retenu et **AUTORISE** le Maire à signer l'acte correspondant.

8.2. Projet d'implantation d'un nouveau Centre de Secours

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les dernières propositions du SDIS. La surface d'emprise nécessaire est réduite à environ 34 ares et le projet permet la conservation, le long de la future voie interne, d'une bande de 30 mètres de large disponible pour une implantation commerciale.

Par ailleurs, les contacts établis entre les constructeurs et le chargé d'affaires de M. WERMUTH laissent augurer d'un bon aboutissement des pourparlers pour une optimisation des diverses occupations économiques de l'ensemble du secteur Eberling.

8.3. Avancement du dossier

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
18.02.2005	8.2.2.	Avis favorable de principe à la cession des parcelles n°127, 201 et 202, section 8

Monsieur le Maire présentera, lors de la prochaine réunion, les projets d'implantations commerciales de M. DUPOUX qui devront s'inscrire dans les accords précédents d'équilibre avec le commerce local existant.

8.4. Convention de servitude Electricité de France

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tracé de la ligne électrique souterraine installée par le RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (R.T.E.) Service d'Electricité de France ayant son siège à COURBEVOIE (Hauts de Seine) prévoit le passage sur les parcelles appartenant à la Commune, à savoir :

- ♦ Section 8 n° 123 « Eberling », d'une contenance de 15,43 ares – terre
- ♦ Section 1 n° 442/242 « rue de la République », d'une contenance de 131,84 ares – pré, 57.45 ares – landes, 36,10 ares terrain d'agrément, moyennant le versement par RTE d'une indemnité forfaitaire et définitive de 2.318 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un compromis de vente portant sur la parcelle Section 8 n°123 a été signé (décision du 11.07.2003).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- SURSEIT à sa décision.**
- DEMANDE des éclaircissements quant au passage exact et à l'existence de la ligne électrique souterraine.**

9. ACQUISITION PARCELLE SECTION 8 N. 39

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Direction Départementale de l'Equipement du Haut-Rhin propose à la Commune d'acquérir la parcelle n°39 section 8.

Le terrain a été évalué par la Direction des Services Fiscaux du Haut-Rhin, à 1.098 € au total soit 300 € l'are.

Considérant la situation du terrain, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'acquérir la parcelle n°39 section 8 au prix proposé soit 300 € l'are, au total 1.098,00 €**
- AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir.**

10. ECHANGE TERRAIN COMMUNE / HERITIERS SCHUR

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
10.05.1996	10.1	Création d'un accès communal le long du canal usinier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la proposition d'échange de terrain avec les héritiers SCHUR. A savoir, les héritiers sont propriétaires d'une parcelle « rue du Château », cadastrée Section 3 n° 428/59, d'une contenance de 9 ares 11 ca, située en zone inondable et formant la berge du canal.

Il est proposé de procéder à un échange avec la parcelle communale cadastrée section 3 n°430/0.59 d'une contenance de 0 are 86. Cet échange permettra à la Commune d'acquérir la maîtrise foncière le long du canal usinier pour en assurer l'entretien et préserver l'environnement.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de céder aux héritiers SCHUR la parcelle cadastrée Section 3 n° 430/0.59 d'une contenance de 0 are 86.**

- En contrepartie, les héritiers SCHUR cèdent à la Commune la parcelle cadastrée Section 3 n° 428/59 d'une contenance de 9 ares 11 ca.**
- FIXE la valeur d'échange à 6.555,31 €**
- AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi par le Cabinet Notarial KOENIG et BAEUMLIN, à ALTKIRCH.**

11. DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN CHEMIN DE FERRETTE

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement de la voirie réalisés dans le cadre du PAE rue de Ferrette sont achevés.

Entre le trottoir et la propriété de la famille PARMENTIER riveraine, il subsiste une bande de terrain supplémentaire.

Par ailleurs, les différences de niveau entre le rez de chaussée des 2 constructions jumelées et la chaussée définitive, posent un problème de réalisation des escaliers d'accès. Monsieur le Maire propose, en solution, une cession, à un prix à déterminer, du terrain communal disponible. Ce dernier n'est pas classé en domaine public de la Commune. Les Conseillers font remarquer que la différence de niveau aurait dû être prise en compte dans le projet initial par le constructeur de la maison d'habitation.

Le Maire informe également que la D.D.E. effectue un recensement des chemins ruraux, en vue du classement en voirie rurale des secteurs urbanisés.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un avis favorable de principe à la cession.**
- CHARGE le Maire de discuter avec le requérant les conditions de cession.**
- PREND NOTE que l'opération administrative pourra se faire dans le cadre de la procédure de classement de la voirie communale en cours de lancement.**

12. DECLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE : RUE D'OBÉRDORF

Monsieur le Maire, se référant au point 8.2, indique qu'il y aurait lieu d'aliéner la partie ouest de la voirie (partie située derrière les limites de la parcelle cadastrée n°43, section 8). En effet, hormis cette propriété et le futur Centre de Secours, tous les accès seront aménagés par l'arrière, vers la rue de l'Artisanat.

Par ailleurs, il propose que le débouché sur la route départementale 463 (rue du 19 novembre) soit réaménagé dans le double but d'amélioration de la sécurité et de réaménagement foncier (échange emprise actuelle avec parcelle n°37).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un avis favorable de principe à la proposition de suppression de la voie à l'arrière.**
- EMET un avis favorable de principe au réaménagement de la rue d'Oberdorf au débouché de la RD 463 et d'échange de terrain nécessaire.**
- NOTE que l'opération se fera dans le cadre d'une procédure de classement général de la voirie communale en cours de lancement.**

13. PERSONNEL

13.1. Remplacement de Mademoiselle STOERKEL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mlle STOERKEL prendra sa retraite le 1^{er} mai 2006, après 38 années de bons et loyaux services.

Il y a lieu de pourvoir à son remplacement en ménageant une période de travail en commun avec son remplaçant.

Compte tenu du projet de remplacement des logiciels de gestion communale en fin d'année, il propose de procéder à cette embauche au courant du 4^{ème} trimestre 2005.

Pour tenir compte des dossiers à gérer désormais, il propose de rechercher un candidat de niveau « Attaché » mais de fixer définitivement le poste après connaissance des candidatures recueillies.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE son accord pour le recrutement proposé.**
- CHARGE le Maire de procéder à la consultation pour un recrutement au 4^{ème} trimestre 2005.**

13.2. Emplois saisonniers

A l'instar des années précédentes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'embaucher du personnel saisonnier pour l'entretien des espaces verts, durant la période des congés annuels, soit de juin à fin août.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Maire à embaucher le personnel saisonnier nécessaire pendant la période de juin à août 2005.**
- DECIDE de rémunérer ce personnel sur la base du 1^{er} échelon du traitement indiciaire de l'agent d'entretien, soit indice brut / majoré 245/263.**
- FIXE la durée hebdomadaire de travail à 35 h.**
- AUTORISE le Maire à signer les contrats à intervenir.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est prévu au compte 64131 du budget primitif 2005.**

14. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION : NOUVELLES PROPOSITIONS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le nouveau plan au 1/1000^{ème} reçu suite à la visite des lieux de juillet 2004. La nouvelle proposition de délimitation de la zone inondable apparaît globalement satisfaisante. Restent à discuter dans le détail certaines limites, en particulier au niveau du parking d'accès de Jet Plast.

Monsieur le Maire propose de finaliser cette discussion par un report à la parcelle sur fond de plan cadastral, pour préparer la suite de la procédure qui se déroulera comme suit :

- ♦ envoi officiel d'un dossier par les Services de l'Etat
- ♦ position du Conseil Municipal
- ♦ enquête publique
- ♦ instauration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation opposable au tiers
- ♦ mise en conformité des documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de la communication sur ce dossier pour éviter de devoir assumer la responsabilité d'un document en fait imposé par l'Etat, mais à transcrire sur des documents approuvés par les Elus.

15. DEMANDES DE SUBVENTIONS

15.1. Opération « Fête des Mères » ACAW / Pays du Sundgau / CCI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ACAW, en partenariat avec la CCI Sud Alsace et les 6 unions commerciales du Sundgau, organise une animation commerciale du 14 au 29 mai 2005 à l'occasion de la « Fête des Mères ».

L'objectif de cette opération est de mobiliser les commerces à l'échelle du Pays en créant une dynamique commerciale, et de communiquer de manière intensive sur nos Communes. A cet effet, l'ACAW sollicite une participation de la Commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un avis favorable de principe pour l'attribution d'une subvention au titre de la participation de la Commune à cette opération de promotion commerciale.**
- DEMANDE des précisions quant aux charges supportées par l'ACAW dans cette opération.**

15.2. Activité périscolaire « Club d'échecs »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élèves de l'école primaire bénéficient de cours d'initiation aux échecs. Pour pouvoir financer cette activité, une aide est sollicitée de la Commune. 4 classes sont concernées par cette activité. La participation demandée est de 280 € par classe, soit un montant de 1120 €. Cette opération sera reconduite pendant l'année scolaire 2005/2006, mais sera prise en charge par la Communauté de Communes III et Gersbach.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les activités,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 1.120 € pour l'activité « d'échecs ».**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 du budget 2005 et à verser au compte 10278 03134 00030812245 97 ouvert auprès du CCM Régio Plus à Waldighoffen au nom de la Coopérative scolaire – école élémentaire.**

15.3. Société des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de la Société des Amis de la Bibliothèque départementale de Prêt.

Il rappelle que la médiathèque départementale met régulièrement un stock de livres à disposition de notre bibliothèque. Par ailleurs, les bénévoles de la Bibliothèque bénéficient des actions de formation développées par la Médiathèque. Le taux de participation souhaité est de 122 € pour les Communes de 1000 à 2000 habitants.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accorder à la Société des Amis de la Bibliothèque départementale de prêt une subvention de 122 € au titre de l'année 2005.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 du budget 2005 et à verser au compte 00050018298-41 ouvert auprès de la Société Générale à COLMAR au nom de la Société des Amis de la Bibliothèque départementale de prêt.**

15.4. Ensemble Musical et Folklorique de Hirsingue : école de musique

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Ensemble Musical et Folklorique de Hirsingue – Ecole de Musique.

La condition d'octroi de la subvention annuelle de 54,90 € par élève attribuée par le Conseil Général, par le biais du CDMC, est liée à la participation communale d'un montant équivalent.

Trois enfants de la Commune fréquentent l'école de Musique de Hirsingue ; la participation communale serait donc de 164,70 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (4 voix « contre », 3 voix « pour », 3 abstentions),

Considérant qu'une Ecole de Musique fonctionne également à WALDIGHOFFEN,

Considérant que cette Ecole de Musique accueille également des enfants d'autres Communes, sans qu'une participation financière soit sollicitée auprès des Communes d'origines,

Considérant que la Commune de WALDIGHOFFEN ne sollicite pas de participation financière pour les jeunes d'autres villages accueillis dans nos Associations locales,

- DECIDE de ne pas attribuer de subvention à l'école de Musique de l'Ensemble Musical et Folklorique de Hirsingue.**

15.5. Les Amis de Luppach

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'Association des

« Amis de Luppach ». Cette association est au service des personnes résidant au pôle gérontologique de LUPPACH. Elle veille au maintien des activités intellectuelles et diverses, par la mise à disposition de personnel d'animation, d'achat de matériel, d'organisation des fêtes.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés,

- DECIDE d'accorder à l'Association « Amis de Luppach » une subvention de 300 €**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 du budget 2005 et à verser au compte n° 102780364 50013240 ouvert au Crédit Mutuel de Ferrette au nom de l'Association « Amis de Luppach ».**

15.6. A.P.A.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux personnes Agrées sollicite une subvention pour l'exercice 2005 de la part de la Commune. L'A.P.A. intervient par le biais de nombreux services, à savoir : l'accompagnement social, le soutien à domicile, les lieux de vie et d'accueil, l'animation et les accueils de jour.

En 2004, 16 habitants de la Commune ont ainsi été accompagnés : aide à domicile (15), portage de repas (9), courses et déplacements (1), gérance de tutelle (1).

La participation sollicitée est de 1.057 €, le montant est toutefois laissé à la libre appréciation du Conseil Municipal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accorder à l'Association Haut Rhinoise d'aide aux Personnes Agées une subvention de 1057,00 €**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 du budget 2005 et à verser au compte n° 1189900103 00060762245 72 ouvert auprès de Crédit Mutuel – Banque de l'Economie de MULHOUSE au nom de Ass. Ht Rhin Aide aux personnes âgées.**

15.7. Associations locales

Monsieur le Maire fera le point, lors de la prochaine réunion, sur l'occupation de la Salle Polyvalente par des associations ayant participé à la vie communale en 2004 et utilisé la salle polyvalente. Elles pourront obtenir une subvention équivalente au coût d'une location de la salle.

15.8. Cercle Sportif Saints Pierre et Paul – club de Basket

Des membres du Club de Basket ont pour projet d'effectuer un stage de perfectionnement, du 03 au 09 juillet 2005 dans les Hautes Alpes. Le stage sera dirigé par des formateurs expérimentés et des joueurs nationaux.

Actuellement 20 jeunes sont concernés. Le coût total du stage s'élève à 9.550 €. Le Club prend en charge 4.775 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accorder au Cercle Sportif Saints Pierre et Paul – Club de Basket, une subvention de 1000 € au titre de participation au stage.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 du budget 2005 et à verser au compte n° 10278 03134 00030810645 47 ouvert auprès du CCM Régio Plus à Waldighoffen, au nom du Cercle Sportif St Pierre et Paul.**

16. RENOVATION DE L'EGLISE : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce projet, il s'avère important de se faire aider par un assistant à maîtrise d'ouvrage qui va chiffrer les travaux intérieurs et extérieurs. La priorité des travaux est donnée à la réfection de la toiture et à l'isolation.

L'Assemblée considère que les actions de bénévoles seront très importantes pour un véritable succès de cette opération, et qu'il serait nécessaire de mettre sur pied un Comité. Dès le mois de septembre, après l'installation du nouveau curé, un appel aux bénévoles devrait être lancé.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** la proposition d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- CHARGE** le Maire de lancer une consultation.

17. PROJET DE MAISON DE RETRAITE POUR PERSONNES AGEES

Le Maire présente les premiers éléments de ce projet : il s'agit de la construction d'un bâtiment pouvant accueillir 40 résidents, mais avec possibilité d'extension. La mise à disposition d'un terrain de 50 ares à 1 hectare est nécessaire. Le projet pourrait être concrétisé dans 3 ans en cas de disponibilité de terrain.

18. REFERENDUM DU 29 MAI 2005 : INDEMNISATION BUREAU DE VOTE (FOYER PAROISSIAL)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de vote pour les élections du 29 mai prochain, sera à nouveau installé dans les locaux du foyer paroissial. A cet effet, il propose de verser au Conseil de Fabrique le prix de location pour la mise à disposition de la salle du foyer.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de verser à la Fabrique de l'église le montant de la location demandée par le Conseil de Fabrique (95 €).
- VOTE** le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 et à verser au compte n° 10278 03134 00030806445 37 ouvert auprès du CCM REGIO PLUS à Waldighoffen au nom de la Fabrique de l'église.

19. ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal se prononce, au vu des statuts, sur le principe de l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte regroupant le Département du Haut-Rhin, la Région Alsace et les Communes souhaitant les services de la Brigade Verte composée de Gardes Champêtres Intercommunaux.

Pour répondre à l'évolution de la structure, les statuts du Syndicat Mixte ont été remaniés et adaptés. Ils ont été approuvés par délibération du Bureau Exécutif du 4 mai 1999 et ont été présentés et approuvés au Comité Syndical en date du 4 juin 1999. Les modifications apportées concernent notamment l'arrivée de la Région Alsace au sein du Syndicat Mixte, la possibilité d'adhésion pour les Communautés de Communes et l'abrogation des articles de l'ancien Code des Communes remplacés par ceux de l'actuel Code Général des Collectivités Territoriales.

Le texte des statuts proprement dits est précédé d'un préambule exposant rapidement la démarche et les motivations qui ont conduit à la création du Syndicat Mixte et à la possibilité pour celui-ci de recruter des Gardes Champêtres Intercommunaux.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, et représentés

- APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux.
- DECIDE** d'adhérer au dit Syndicat Mixte qui a pour objet l'utilisation en commun de Gardes Champêtres Intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des Communes adhérentes.
 - ♦ **Le Syndicat Mixte est formé pour une durée illimitée.**
 - ♦ **Le siège du Syndicat Mixte est fixé dans les locaux de l'immeuble EUROPE, 9 rue Bruat – 68000 COLMAR.**
 - ♦ **En application de l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que des statuts du Syndicat Mixte, la contribution de la Commune aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte sera fixée par le Bureau Exécutif au prorata de la valeur du nombre d'habitants, de la surface du ban communal et du potentiel fiscal de la Commune.**
 - ♦ **Par décision du Comité Syndical en date du 12 décembre 1994 cette contribution est soumise à actualisation chaque année. Le Comité Syndical définit le montant de celle-ci qui s'ajoute aux actualisations précédentes.**

- INVITE** le Maire, autorité de police, à prendre le cas échéant les mesures réglementaires en vue de permettre la mise en œuvre des moyens d'intervention du Syndicat Mixte sur le territoire de la Commune.
- DESIGNE** Monsieur Jean-François EGLIN comme représentant titulaire et Monsieur Raphaël KUENY comme représentant suppléant de la Commune de WALDIGHOFFEN au Comité Syndical du Syndicat Mixte.

20. ASSURANCE « MISSION DES ELUS »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contrat d'assurance « Mission des élus », proposé par la CIADE. Ce contrat a pour objet de garantir les véhicules personnels des élus au cours de leurs missions pour le compte de la Commune. La prime annuelle est fixée à 487 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le contrat d'assurance « Mission des Elus.»
- AUTORISE** le Maire à signer le contrat.
- VOTE** le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 616 du budget 2005.

21. DECISIONS MODIFICATIVES

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** : ➤ Un virement de crédit d'un montant de 7.400 € du compte 2111 « terrains nus », au compte 2112 « terrains de voirie »
➤ Un virement de crédit de 960 € du compte 2315 opération 6 au compte D 1323, suite à l'annulation d'un titre de l'exercice 2004 pour une subvention versée à tort par la Trésorerie.

22. DIVERS

22.1. Equipement de la salle associative

Monsieur le Maire présente les factures pour l'acquisition d'un réfrigérateur pour un montant de 1.400,00 € HT, d'une cuisinière pour un montant de 637,43 € HT, ainsi que d'un meuble bas pour un montant de 814,20 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** :
 - La facture de la Société TONELLO de Mulhouse, d'un montant de 1.400,00 € HT soit 1.674,40 € TTC pour l'acquisition d'un réfrigérateur
 - La facture de la Société LITZLER d'Oberdorf, d'un montant de 637,43 € HT soit 762,37 € TTC pour l'acquisition de la cuisinière
 - La facture de la Menuiserie MEYER Eric, de Morschwiller le Bas, d'un montant de 814,20 € HT soit 973,78 € TTC
- AUTORISE** le Maire à régler les dépenses sur les crédits inscrits à l'article 2184 opération 45 – Equipement multimédia salle associative / Mobilier.

22.2. Locaux communaux 4-6 rue de la République – remplacement de portes de garage

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
06.12.2004	11	Approbation du devis de l'Ets FERDOL

Le Maire indique qu'il s'est avéré nécessaire de poser, en plus, 4 cornières. La facture s'élève au total à 2.077,00 € HT pour un devis initial de 1.842 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la facture des Ets FERDOL, d'un montant de 2.077,00 €HT soit 2.484,09 €TTC.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits inscrits à l'article 2313 opération 1**

22.3. Sécurité dans la traversée d'agglomération – passages piétons - Signalisation horizontale

Monsieur le Maire présente au Conseil une estimation du coût de mise en place de passages piétons sur les axes routiers principaux traversant le village (RD 463 et 9 bis) ainsi que sur le débouché des rues locales y débouchant. Le montant s'élève à 3.885,00 €HT soit 4.646,46 €TTC.

Il informe également qu'il a lancé une consultation auprès de 7 entreprises spécialisées pour la création des 45 passages concernés.

Par ailleurs, il est possible d'obtenir une subvention au titre des crédits « Amendes de Police ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE la réalisation d'une opération globale de création de « passages piétons » dans la traversée de l'agglomération, pour un coût estimé à 3.885,00 €HT, soit 4.646,46 €TTC.**
- CHARGE le Maire de solliciter une subvention auprès de Département du Haut-Rhin au titre des crédits « Amendes de Polices »**
- APPROUVE le plan de financement proposé :**
 - **Subvention départementale : 777,00 €**
 - **Autofinancement : 3.869,46 €**
 - TOTAL TTC : 4.646,46 € dont 761,46 € au titre de la TVA**
- DECIDE de financer l'opération sur les crédits ouverts sur l'article 2315 de l'opération 43 – Travaux divers de voirie – de la Section Investissement du budget primitif 2005.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

22.4. Divers

- Bilinguisme : Le Maire informe qu'il a reçu un courrier de parents d'élèves fréquentant l'école de SEPPOIS LE BAS, concernant l'obligation pour les élèves bilingues de fréquenter le Collège d'ALTKIRCH. Le Maire souhaite organiser une réunion avec l'ensemble de écoles bilingues du Sundgau puis avec les parents d'élèves, pour trouver une solution.

- l'III : le cours de l'III devrait être nettoyé, le long de la rue de Roppentzwiller. Il y a notamment un arbre mort couché en travers du cours d'eau qui devrait être dégagé. M. SCHIELIN Jean-Claude contactera le Syndicat Mixte de l'III, chargé des travaux d'entretien.

- Projet ancien restaurant ENDERLIN : En réponse à M. KUENY, le Maire informe que les études d'aménagement du secteur seront engagées par le promoteur dès la modification du P.O.S.

- Anciens bureaux de l'usine Lang : La proposition de discussion avec M. SIRGUEY est toujours au même point.

- Ancienne chaufferie : Pour un aménagement judicieux du bâtiment et des abords, il sera opportun d'acquérir la parcelle limitrophe.

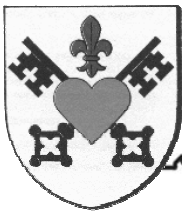
- Benne pour les déchets-verts : La Communauté de Communes "III et Gersbach" a lancé un appel pour la mission de maîtrise d'œuvre.

- Pavés : M. KUENY Raphaël rappelle que les pavés ne sont pas encore en place au débouché de la cour des 1 et 3 rue de Bâle.

- Piste de karting : M. KRICK Jean-Pierre soulève le problème relatif à l'annulation du P.L.U. de Steinsoultz à cause de la piste de karting. Le Maire indique que le P.L.U. est élaboré par la Commune mais est géré par la Communauté de Communes "III et Gersbach". A la demande de la Commune de Steinsoultz, il a été fait appel d'une part de cette décision d'annulation et, d'autre part, la relance du PLU.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 23 h 05.





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 18 juillet 2005

Le 18 juillet 2005, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 12 juillet 2005.

Etaient présent, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjointe, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Jean-François EGLIN, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER (présent jusqu'à 21h00, point 6, puis a donné procuration à M. Etienne GRIENENBERGER), Raphaël KUENY.

Etaient absents, excusés : Mme Evelyne HERMANN, MM Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 MAI 2005

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. GRIENENBERGER Etienne, absent lors de cette réunion) des membres présents et représentés, approuve ce compte-rendu.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- 1 parcelle d'environ 13 ares à détacher de :
- Parcelle section 2 n°195, d'une contenance de 15,91 ares
- Parcelle section 2 n°194, d'une contenance de 43,04 ares

Terrain bâti – 22 rue de Willer

Appartenant à M et Mme Antoine FLEURY

Acquéreur : M Denis RICKLIN

- Parcelle section 3 n° 375/49, d'une contenance de 4,95 ares
- Parcelle section 3 n° 376/49, d'une contenance de 0,12 ares

Terrain bâti – 14 rue du Château

Appartenant à Mme Nadine EGGENSPIELER et Mlle Sandra EGGENSPIELER

Acquéreurs : M et Mme Dragan MAKSIMOVIC

- Parcelle section 8 n° 101, d'une contenance de 5,45 ares
- Parcelle section 8 n° 102, d'une contenance de 5,85 ares
- Parcelle section 8 n° 103, d'une contenance de 23,60 ares
- Parcelle section 8 n° 104, d'une contenance de 3,95 ares
- Parcelle section 8 n° 105, d'une contenance de 3,65 ares

Terrain non bâti – lieudit « Treschenegerten »

Appartenant à M et Mme Paul RAPP

Acquéreur : SARL SUNDGAU

Il est important de prévoir un aménagement de la voirie au niveau du débouché de l'accès des futures constructions sur la rue du 19 novembre.

- Parcelle section 3 n° 371/10, d'une contenance de 2,14 ares
- Parcelle section 3n° 372/10, d'une contenance de 11,78 ares

Terrain bâti – 4 rue des Curés Ditner – locaux dans un bâtiment en copropriété
Appartenant à : M Yann HOCHENAUER
Acquéreurs : M et Mme Roméo CAMMISOTTO

3. RENOVIATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle le départ de Monsieur le Curé François GUY, en charge de la Paroisse depuis octobre 1989, et son remplacement par le Père François LICHTLE à partir d'octobre 2005.

Le Presbytère dont le bâtiment est propriété communale a été restauré en 1989 et depuis aucune grosse intervention n'y a été entreprise.

Il y a lieu d'intervenir, avant nouvelle occupation, au niveau de certains revêtements de sols et de la reprise des tapisseries et peintures.

D'autres interventions plus mineures telles que la pose de carrelage dans la cuisine, adaptation au niveau des appareils de chauffe, pourront être entrepris sous régie communale directe.

M. SCHIELIN Jean-Claude demande si d'autres travaux seront entrepris, notamment la rénovation ou le remplacement des volets. Le Maire répond que le Père LICHTLE souhaite repeindre lui-même les volets avec l'aide d'un groupe de jeunes de la Commune. Les travaux les plus importants devront être entrepris en septembre.

Monsieur le Maire présente les estimations de travaux envisagés :

- 3.185,21 € HT pour les travaux de revêtements de sols (devis de l'Ets BAEUMLIN-WELDOM)
- 12.889,46 € HT pour les travaux de peinture et de tapisserie (devis de l'Ets PEINTURE HELL FRERES)

Ces travaux pourraient éventuellement bénéficier de subventions.

Les Conseillers soulèvent l'idée de l'instauration d'une participation des autres Communes aux coûts ; en effet, les autres presbytères semblent tous être loués, les Communes en perçoivent donc des loyers. Une discussion avec les Communes concernées devrait être engagée avant le démarrage des travaux.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de la réalisation des travaux nécessaires à exécuter entre le temps de vacance des lieux soit septembre - octobre.**
- CHARGE le maire de procéder à une consultation d'entreprises suivant la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et de manière à permettre l'exécution dans la période fixée.**
- DECIDE de prélever les dépenses sur les crédits inscrits sur l'article 2313, opération 1 - Aménagement locaux communaux.**
- AUTORISE le Maire à régler les dépenses et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

4. RENOVIATION DE LA MAIRIE

4.1. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
16.05.2003	13.4.2.	Travaux de rénovation de la Mairie : marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre présenté par l'Atelier d'Architecture FINCK Roland SARL, pour les travaux de rénovation de la Mairie.

L'avenant porte sur des prestations supplémentaires suite à la modification du programme initial, à savoir :

- l'aménagement du local archives,
- la menuiserie extérieure en bois-alu au lieu de PVC,
- le remplacement des portes d'entrée,

- le vitrage STADIP SP 10 et volets roulants sur fenêtres de La Poste,
- l'éclairage extérieur,
- l'alarme incendie.

Ces travaux supplémentaires entraînent une augmentation du coût des travaux de 139.100 € HT à 187.425,88 € HT, soit une différence de 48.325,88 € HT.

Le montant des honoraires correspondants s'élève donc à : 48.325,88 x 9,80% soit 4.735,94 € HT, 5.664,18 € TTC.

Le Maire souligne que les différentes prestations relatives aux travaux supplémentaires ont été exécutées avec qualité.

La Commission d'Appel d'offres, réunie préalablement ce même jour, a émis un avis favorable à conclusion de cet avenant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre présenté par l'atelier d'Architecture FINCK SARL.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces administratives et financières s'y rapportant.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie.**

4.2. Contrats de maintenance téléphonie et informatique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de contrat établis par CET et relatifs à la maintenance d'une part du matériel informatique et d'autre part du matériel de téléphonie.

En ce qui concerne **l'informatique**, le contrat couvre l'assistance téléphonique, la maintenance, la main d'œuvre et les frais de déplacement.

En ce qui concerne la **téléphonie**, le contrat couvre les essais et maintenance préventive et curative de l'unité centrale, l'entretien des terminaux par maintenance ou échange standard sur site.

Le tarif de la maintenance est le suivant :

- informatique : 760 €/ an
- téléphonie : 325 €/ an

Soit au total : 1085 €/ an

A titre commercial, le prix des deux propositions est ramené à 1.000,00 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Considérant l'importance du matériel,

- DECIDE de souscrire des contrats de maintenance pour l'informatique et la téléphonie.**
- AUTORISE le Maire à signer les contrats avec l'entreprise CET, ainsi que toutes pièces administratives et financières s'y rapportant.**

4.3. Acquisition de stores

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis des Ets SYLSTOR pour la fourniture et la pose de stores intérieurs LUXAFLEX, type californiens PVC 127 mm. L'ensemble s'élève à un montant de 1.553,51 € HT, soit 1.858,00 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le devis des Ets SYLSTOR, d'un montant de 1.553,51 € HT soit 1.858,00 € TTC.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 2313 opération 3 du budget 2005.**

4.4. Facture des Ets KLEIBER

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la facture des Ets KLEIBER, relative au remplacement du garde-corps d'accès à La Poste. La facture s'élève à 1.941,00 € HT soit 2.321,44 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la facture des Ets KLEIBER, d'un montant de 1.941,00 € HT soit 2.321,44 € TTC.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 2313, opération 3 du budget 2005.**

4.5. Installation d'un autocommutateur

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CET relatif à l'installation d'un autocommutateur Numéris ERICSON MD dans la baie du 1^{er} étage.

Cet autocommutateur est équipé d'une carte message vocale, d'un poste numérique standard et de 6 postes numériques.

Le coût de l'ensemble s'élève à 4.600,00 € HT soit 5.501,60 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le devis de CET d'un montant de 4.600,00 € HT soit 5.501,60 € TTC.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 2313, opération 3.**

4.6. Virement de crédit

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE un virement de crédit de 19.000 € du compte 2315 opération 6 au compte 2313 opération 3.**

4.7. Divers

Le Maire informe que les travaux de rénovation de la Mairie sont terminés. Reste à acquérir un petit réfrigérateur et d'autres petits mobiliers et de mettre en place un évier.

Des devis seront demandés pour ces derniers équipements.

5. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

5.1. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
06.09.1999	4	Extension du groupe scolaire : contrat d'architecte

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de « Serge GAUSSIN et associés ». Cet avenant prend en compte la modification de la dénomination du mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, et l'appréciation de l'honoraire contractuel intégrant les évolutions programmatiques de l'opération.

Calcul de l'honoraire modifié :

Total marchés des entreprises + travaux supplémentaires + travaux imprévisibles + travaux imputable à la maîtrise d'œuvre : 2.072.877 € HT ramené en MO contrat à 1.872.396 € HT.

La masse de travaux ayant sensiblement évolué depuis l'estimation contractuelle, le taux de rémunération a été renégocié dans le cadre du présent avenant, suite à une réunion qui s'est tenue en Mairie entre des représentants de la Commune et le Cabinet d'Architecture.

Taux de rémunération renégocié : 10,949% (taux de rémunération initial : 15,776%)
Forfait de rémunération : 205.008,64 € HT

Avenant : 205.008,64 – 172.368,92 (contrat) = **32.639,72 €HT**

Nouveau tableau de répartition entre les contractants (hors OPC) :

Part GAUSSIN ET ASSOCIES :	77,682 %	=	163.600,78 €
Part CTE :	11,318 %	=	20.998,93 €
Part SERAT :	11,000 %	=	<u>20.408,93 €</u>
			205.008,64 €

La Commission d'Appel d'Offre réunie ce même jour, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes pièces administratives et financières s'y rapportant.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever au compte 2313 opération 30 du budget 2005.**

5.2. Avenant au marché de mission SPS

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
21.02.2000	7	Travaux groupe scolaire : convention avec le coordonnateur de sécurité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 au contrat de coordinateur sécurité de M. YAZDI Pirouz.

L'avenant prend en compte l'appréciation de l'honoraire contractuel intégrant les évolutions programmatiques de l'opération.

Calcul de l'honoraire modifié :

- décompte des travaux :	1.872.396,00 € HT
- taux de rémunération renégocié :	0,681 %
- honoraires décomptés :	12.751,02 € HT

Montant de l'avenant : 12.751,02 € - 9.146,94 € (contrat) = 3.604,08 € HT

forfaitisé à : 3.598,77 € HT

La Commission d'Appel d'Offres, réunie préalablement ce même jour, a émis un avis favorable.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de coordonnateur de sécurité.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever au compte 2313 opération 30 du budget 2005.**

5.3. Approbation de la facture « signalétique »

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
25.05.2005	5.3.	Extension du groupe scolaire – mise en place d'une signalétique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de mise en place d'une signalétique pour l'espace « Le Forum ». Il rend compte que 6 entreprises ont été consultées, et que les travaux ont été confiés à l'entreprise DIMASIGN.

Monsieur le Maire indique qu'en plus des équipements prévus à l'origine et présentés le 25 mai, il s'est avéré opportun de compléter par les plaques suivantes :

- 1 plaque commémorative de l'inauguration
- 1 panneau d'information du financement du groupe scolaire
- 1 enseigne principale avec le logo

La facture pour l'ensemble de la signalétique s'élève à 9.630,00 € HT.

En contrepartie du regroupement de commande, l'entreprise retenue a appliqué une remise de 399,65 € sur le montant HT global. La facture s'élève donc à 9.230,35 € HT soit 11.039,50 € TTC.

Monsieur le Maire tient à féliciter l'entreprise pour la qualité du travail, sa contribution à la réussite de la signalisation de l'Espace « Le Forum », et aussi sa tenue du délai extrêmement resserré.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite exemplaire de l'inauguration du 2 juillet 2005. Tous ne peuvent être cités mais il convient de mentionner M. Guy EGGENSPIELER, Mme Françoise JERMANN pour la Municipalité, Mme Monique Fleury pour le Personnel Enseignant.

Il remercie les Conseillers Municipaux actifs à cette occasion, les bénévoles pompiers et parents d'élèves et aussi la Société de musique CONCORDIA sous la direction de Mario WEIGEL.

Monsieur le Maire salue également la qualité des invités présents : Monsieur le Sous-Préfet Jérôme NORMAND, Madame la Sénatrice Catherine TROENDLE, Monsieur le Président du Conseil Général Charles BUTTNER et son 1^{er} Vice-Président Monsieur Rémy WITH, ainsi que tous les autres qui ont répondu positivement à l'invitation.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. GRIENENBERGER Etienne ayant quitté la salle,

- APPROUVE la facture des Ets DIMASIGN d'un montant de 9.230,35 € HT soit 11.039,50 € TTC.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 2313 opération 30.**

5.4. Divers

- ✦ M. KUENY Raphaël fait observer qu'un des Conseillers Municipaux, gérant d'une entreprise titulaire de plusieurs marchés de travaux dans la Commune, ne participe plus aux réunions du Conseil Municipal, et n'a même pas participé à l'inauguration de l'Espace Le Forum.
- ✦ Le Maire informe qu'il a demandé les conditions d'assistance du Cabinet SOLER-COUTEAUX / LLORENS pour nous conseiller dans la marche à suivre concernant les points de désaccords au niveau des travaux d'extension du Groupe Scolaire. Le Cabinet propose un tarif de 150 € l'heure, comme pour la convention d'assistance juridique signée l'année passée.

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention d'assistance sur cette base.

6. AMENAGEMENTS DE LA VOIRIE – RUES DU BUX ET DES VERGERS : CONVENTIONS FRANCE TELECOM

6.1. Rue du Bux

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de France Télécom relative à la dissimulation des réseaux dans la rue du Bux.

Le montant de la charge incombant à la Commune est estimé à 13.173,00 € HT, et se décompose comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - travaux de génie civil avec paiement direct de la main d'œuvre et du matériel à l'entreprise : | 8125,00 € HT |
| - travaux de câblage et de documentation avec préfinancement par France Télécom : | 4078,00 € HT |
| - frais d'étude avec préfinancement par France Télécom : | 970,00 € HT |

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le montant de 13.173,00 € HT à prendre en charge par la Commune pour la dissimulation du réseau de France Télécom dans la rue du Bux**
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec France Télécom, ainsi que toutes pièces administratives et financières s'y rapportant.**

6.2. Rue des Vergers

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de France Télécom relative à la dissimulation des réseaux dans la rue des Vergers.

Le montant de la charge incombant à la Commune est estimé à 19.890,00 € HT, et se décompose comme suit :

- travaux de génie civil avec paiement direct de la main d'œuvre et du matériel à l'entreprise :	11700,00 € HT
- travaux de câblage et de documentation avec préfinancement par France Télécom :	6728,00 € HT
- frais d'étude avec préfinancement par France Télécom :	1462,00 € HT

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le montant de 19.890,00 € HT à prendre en charge par la Commune pour la dissimulation du réseau de France Télécom dans la rue des Vergers.**
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec France Télécom, ainsi que toutes pièces administratives et financières s'y rapportant.**

6.3. Divers

M. GRIENENBERGER Etienne informe le Conseil Municipal de remarques de riverains concernant la mauvaise qualité du travail d'une partie des entreprises. M. EGGENSPIELER Guy indique que des observations ont déjà été faites auprès des entreprises concernées.

Départ de M. HEISLER Olivier à 21h00.

7. PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

7.1. PAE Baumgarten

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du PAE du Baumgarten ont été menés à terme et qu'il y a lieu de prendre des décisions :

- d'une part financière dans la mesure où les crédits inscrits sur l'article 2315 de l'opération 34 sont insuffisants.
- d'autre part administrative, dans la mesure où des travaux supplémentaires non prévus à l'origine ont été décidés par opportunité d'exécution conjointe. Il s'agit de la mise en place de la conduite d'eau de source pour le site Lang, déplacée des terrains privés dans l'emprise de la nouvelle rue publique (cf. avenant n°1). Il est proposé de modifier le taux de tolérance de 6% dans le contrat initial et de le fixer à 15%.

7.1.1. Virement de crédits

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE un virement de crédit de 45.000 € du compte 2315 opération 6 au compte 2315 opération 34.**

7.1.2. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet OSTERMANN, fixant le taux de tolérance à 15%.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces administratives et financières s'y rapportant.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 2315 opération 34.**

7.2. Délais d'exécution

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de faire le point sur les décisions prises antérieurement et de fixer les cadres généraux d'intervention pour les différentes opérations en cours.

A noter que les travaux sont achevés pour les PAE de la rue de Ferrette et du Baumgarten.

7.3. Points financiers

Monsieur le Maire cède la parole à M. René EGLIN, Adjoint chargé des Finances, qui commente le tableau récapitulatif des dépenses et des recettes sur l'ensemble des PAE en cours.

Actuellement, les quatre PAE (Rue de Ferrette, rue du 19 novembre -1^{ère} tranche, Bellevue et Baumgarten) sont déficitaires pour un montant total de 294.719 €. Il reste des terrains non construits dans tous les secteurs.

Avec l'instauration du P.V.R. la Commune peut demander la participation aux futurs constructeurs sans délai ou dans un délai plus court.

Une actualisation des données sera faite pour le mois de septembre prochain.

8. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES CONTRE LES INONDATIONS DE L'ILL

Suite aux nombreuses observations soulevées par les élus des communes riveraines de l'Ill, ainsi que par le Syndicat Mixte de l'Ill, M. le Préfet du Haut-Rhin a commandé, en octobre dernier, une expertise au CEMAGREF sur l'étude préalable qui avait été menée par le bureau SAFEGE.

A l'occasion d'une nouvelle réunion qui s'est tenue le 06 juin 2005, l'Etat a présenté les résultats de cette expertise ainsi que le nouveau règlement du PPRI avec cartographie.

Il est à relever que le rapport du CEMAGREF qualifie d'excessivement pessimiste les modélisations utilisées par le SAFEGE et recommande, pour les ruptures de digues, d'effectuer des calculs locaux chaque fois qu'un enjeu fort est présent.

Toutefois, l'Etat n'a pas modifié en conséquence son règlement ni sa cartographie.

Les trois grandes revendications des élus et du Syndicat Mixte de l'Ill portent sur les points suivants :

- réduire la largeur des zones rouges à celles calculées et non extrapolées par l'expert du CEMAGREF,
- autoriser l'extension de constructions existantes et de constructions nouvelles dans les zones rouges et jaunes, à condition qu'elles ne comportent pas de locaux à usage d'habitation (ex. garages, hangars de stockage agricole, etc...),
- diminuer les contraintes en zones jaunes (pas de batardeaux obligatoires, car inefficaces et pas de contraintes constructives sur l'existant en cas d'extension ou de rénovation),
- reprendre l'hydrologie entre Mulhouse et Ensisheim, la crue de la Doller étant surestimée.

L'ensemble de ces demandes est repris en détail dans un courrier transmis par le Syndicat Mixte de l'Ill à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin en date du 08 juin 2005 et le rapport y annexé.

La seule certitude de ce PPRI, c'est qu'il va apporter des contraintes insupportables pour les communes riveraines de l'Ill et coûtera cher à l'économie locale, sans commune mesure avec les risques réels.

Il est proposé au Conseil Municipal de rejeter le nouveau projet de PPRI de l'III et de demander à M. le Préfet de tenir enfin compte des demandes des élus. Il est également demandé à l'Etat de créer la commission des élus pour discuter du PPRI et de mettre en œuvre le dossier de l'annonce et de prévention des crues, domaine où rien n'a été fait.

Au niveau local, le Conseil Municipal exprime également son refus aux spécificités suivantes :

- zone UE Eberling
- site Lang : parking Jet Plast

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- REJETTE le nouveau projet de PPRI de l'III.**
- DEMANDE la prise en compte des modifications telles que présentées par le Syndicat Mixte de l'III en général et précisées par le Conseil Municipal pour le cas particulier de la Commune.**
- CHARGE le Maire de transmettre cette décision à M. le Préfet.**

8.1. P.P.R.I. - Assistance juridique

Le Maire propose de demander l'assistance juridique du Cabinet SOLER/COUTEAUX dans le cadre de la Convention signée pour nous soutenir dans notre démarche de changement de la classification des secteurs Eberling et site Lang.

9. AUTORISATION CDEC POUR LE MAGASIN SUPER U : « INTERET A INTERVENIR » EN APPEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur les conclusions de la consultation juridique demandée au Cabinet d'Avocat SOLER-COUTEAUX LLORENS, dans le cadre du contrat de conseil juridique souscrit.

En résumé, il apparaît d'une part que le jugement du Tribunal Administratif de STRASBOURG peut être contesté, d'autre part que la Commune de WALDIGHOFFEN « si elle n'est pas recevable d'introduire un recours en appel contre ce jugement, a cependant intérêt à intervenir et saisir en conséquence le juge de conclusions en intervention ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. GRIENENBERGER Etienne pour M. HEISLER Olivier) des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Maire à missionner le Cabinet d'Avocat SOLER-COUTEAUX / LLORENS pour saisir le juge de conclusions en intervention.**
- CHARGE le Maire de prendre toutes initiatives et toutes dispositions pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.**

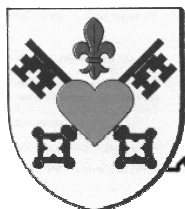
10. DIVERS

10.1. Indemnisation du bureau de vote (foyer paroissial)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au moment de l'organisation du concert du 5 juin dernier, le photocopieur du Conseil de Fabrique était en panne. La Commune avait mis son matériel à disposition pour les tirages effectués à cette occasion. En contre partie, le Conseil de Fabrique a accordé à la Commune la gratuité de la Salle du foyer paroissial utilisée lors du référendum du 29 mai dernier.

10.2. Centre de Secours

Le Maire informe du courrier envoyé par le SDIS du Haut-Rhin, rappelant divers points concernant la cession gratuite du terrain viabilisé et le reversement du produit de la vente de l'ancien casernement. Sur ce dernier point, il est nécessaire d'obtenir des éclaircissements, les bâtiments abritant l'actuel Centre de Secours étant actuellement mis à disposition à titre gratuit et non cédés en pleine propriété.



REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 02 septembre 2005

Le 02 septembre 2005, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 29 août 2005.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire (présent jusqu'à 19h30) :
Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjointe, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Michel NUSSBAUMER (arrivé à 19h00), Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER (arrivé à 18h40), Raphaël KUENY.

Etaient absents, excusés : Messieurs Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Fernand SCHAFFHAUSER

Le Maire ouvre la séance à 18h30 en passant à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 JUILLET 2005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte-rendu.

Arrivée de M. HEISSLER Olivier

2. AMENAGEMENT DU SITE LANG : AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
06.06.2003	6.1.2.	Choix du maître d'œuvre : Cabinet OSTERMANN
11.07.2003	3.2.	Approbation du programme des travaux
04.06.2004	3.1.	Approbation plan de financement
18.02.2005	4.1.	Approbation plan de financement
18.02.2005	4.2.	Lancement d'une consultation pour l'attribution des travaux par marché négocié

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation sous forme de marché négocié, concernant les travaux d'aménagement du site Lang (voirie – poses des réseaux eau potable, assainissement, éclairage public – plantations, dans le secteur de la rue Emanuel Lang).

Trois entreprises ont été retenues pour les négociations. Les offres s'élèvent à (montant en euros HT) :

Entreprises	Montant initial	Montant après négociation
COLAS EST	298 735.44	298 735.44
ENCER	319 129.54	296 790.47
KNOBEL / SOBECA	320 311.94	313 905.70

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 août 2005, a attribué le marché à l'entreprise ENCER.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le choix de retenir l'offre de l'entreprise ENCER, d'un montant de 296.790,47 €HT.**
- AUTORISE le Maire, Personne Responsable des Marchés, à signer le marché avec l'entreprise ENCER.**
- AUTORISE le Maire à payer les dépenses correspondantes sur l'article 2315, opération 6 - travaux site Lang et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

2.1. Bâtiment – anciennement chaufferie

La Société JET PLAST n'est finalement pas intéressée par l'acquisition de ce bâtiment. Cependant, le dégagement du terrain permettrait une meilleure circulation et une optimisation de l'aménagement extérieur projeté. Le Maire propose aux conseillers une visite sur place.

Arrivée de M. NUSSBAUMER Michel.

3. ABATTAGE DE PEUPLIERS

♦ Rétablissement des limites

Monsieur le Maire informe qu'un plan d'abornement de l'impasse des Hirondelles a été établi par le Cabinet de géomètre Rémi OSTERMANN. Les 8 peupliers concernés sont bien situés sur le terrain communal.

Ce contrôle a permis de découvrir qu'un mur, construit sur limite de propriété par un riverain, empiète néanmoins sur les terrains communaux section 7 n°241 et 243.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- CHARGE le Maire de contacter le propriétaire des parcelles 230, et 242 en section 07, afin de l'informer de la situation et de l'inviter à y remédier.**

♦ Présentation de devis pour l'abattage

Monsieur le Maire rappelle le projet d'abattre des peupliers dans l'impasse des Hirondelles. Il présente le devis de l'entreprise Roland Peter s'élevant à 6.500 €, y compris l'évacuation du bois.

Les offres obtenues précédemment s'élèvent à :

- Alain Grosshans Paysages : 9.500 € HT
- Simon Paysage Elagage 9.700 € HT, évacuation non comprise
- Sundgau Paysages et Piscines : 10.900 € HT
- Les Jardins d'Eden : 13.963 € HT

L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise Roland Peter.

Les travaux nécessiteront le passage sur terrains privés pour l'installation du matériel et la sécurisation de la coupe. Les autorisations doivent être demandées aux différents propriétaires.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'offre de prix de l'entreprise Roland Peter pour un montant de 6.500 € pour l'abattage de peupliers**
- AUTORISE le Maire à payer la facture.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 61523 – Entretien de voies et réseaux.**
- CHARGE le Maire de demander l'autorisation de passage sur les terrains privés aux propriétaires concernés.**

4. CONVENTION A.D.A.U.H.R.

Le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Général a renouvelé le financement des conseils gratuits dispensés aux Communes par l'ADAUHR dans le cadre de leurs objectifs généraux d'urbanisme. L'ADAUHR propose la signature d'une convention de conseil et d'assistance aux collectivités, valable un an, renouvelable par tacite reconduction tous les ans, dans la limite de trois ans.

L'ADAUHR s'engage à mettre gratuitement ses services à la disposition des Collectivités territoriales et de les assister dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement sous les conditions prévues dans la convention.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE** la convention de conseil et d'assistance aux collectivités proposée par l'ADAUHR.
- AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

5. DIVERS

5.1. Mairie - Acquisition d'un réfrigérateur et installation d'un lavabo

5.1.1. Acquisition d'un réfrigérateur

Monsieur le Maire présente l'offre de prix de l'entreprise DIETSCHY A. pour l'acquisition d'un réfrigérateur – marque LIEBHERR – avec espace congélateur 4 étoiles,

- K 2914	273 litres :	585,00 € TTC
- K 2454	223 litres :	555,00 € TTC
- K 256	255 litres :	475,00 € TTC

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE** l'acquisition d'un réfrigérateur pour la Mairie.
- APPROUVE** l'offre d'un montant de 585 € TTC, pour l'acquisition d'un réfrigérateur de marque LIEBHERR, type : K2914 – 273 litres.
- AUTORISE** le Maire à payer la facture.
- VOTE** le crédit qui est à prélever de l'article 2313, opération 3 – Rénovation de la Mairie

5.1.2. Acquisition d'un lavabo

Il s'avère nécessaire d'installer un lavabo correct dans les locaux de la Mairie. Le Maire soumet une proposition des Ets HEINIS Fernand, d'un montant de 617,00 € HT, pour la fourniture et la pose d'un évier inox et d'un meuble sous-évier.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DONNE** son accord de principe à l'acquisition d'un lavabo pour la Mairie
- DEMANDE** la présentation de devis supplémentaires.

5.2. Acquisition de buts mobiles de football

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'Association Sportive de Waldighoffen sollicite la mise en place de nouveaux buts mobiles pour les équipes des jeunes.

SCHERRER SPORTS a établi un devis comprenant 1 paire de buts mobiles, aluminium, avec dispositif d'ancrage et 2 filets réglementaires, pour un montant total de 1.234,94 € HT soit 1.476,99 € TTC.

L'Assemblée estime que, pour la sécurité des joueurs, il est nécessaire d'avoir du matériel répondant aux normes de sécurité, mais elle souhaite également que les filets soient démontés après chaque match, et charge le Maire d'en avertir l'association.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE** l'acquisition de buts mobiles.
- APPROUVE** le devis de SCHERRER SPORTS, pour un montant de 1.234,94 € HT.
- AUTORISE** le Maire à payer la facture.
- VOTE** le crédit qui est à prélever du compte 2312, opération 39 – Aménagement terrain de sport.

5.3. Tonte de gazon

M. HEISLER Olivier soulève le problème provenant de la tonte de gazon du terrain de football : les personnes effectuant la tonte déposent simplement les déchets en plusieurs tas devant la passerelle enjambant le cours de l'III.

Il leur sera demandé de ne plus déposer l'herbe le long de la berge et d'éliminer ces déchets par d'autres moyens plus appropriés.

5.4. Subvention pour la coopérative scolaire

Le Maire soumet à l'Assemblée la demande de Mme FLEURY Monique, Directrice de l'école, concernant la fête de Noël des élèves. Cette année, elle projette de se rendre avec tous les élèves au planétarium de Fribourg, puis de leur présenter un spectacle, bilingue ou en allemand selon les classes, par la Puppenbühne de Fribourg.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'attribuer à la Coopérative Scolaire une subvention de 6 € par élève pour l'organisation des manifestations de « Fête de Noël » de l'école.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 et à verser au compte n°1027803134 000308122497 ouvert au nom de la Coopérative scolaire Ecole de Waldighoffen, auprès de la CCM REGIO PLUS à WALDIGHOFFEN**

6. **P.V.R. RUE DES PERDRIX**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.09.2004	7.1.	Instauration de la participation pour voies et réseaux
18.02.2005	11.7	Aménagement rue des Perdrix - Choix du maître d'œuvre

Le Maire présente le plan du projet d'aménagement de la rue des Perdrix, proposé par le Cabinet OSTERMANN, Maître d'œuvre.

Tranche ferme : Le périmètre concerné s'étend à partir de la limite actuelle de la zone construite jusqu'à la jonction avec la rue des Faisans. Le secteur est délimité à l'ouest par la limite des terrains (ruisseau) ; à l'est, la zone constructible est fixée à 60 m par rapport à la rue des Perdrix. Au sud, la zone constructible s'étend à 60 m par rapport à la rue des Faisans, et, pour la parcelle n°86, correspond à sa limite cadastrale.

Tranche conditionnelle : intégration dans l'aménagement des parcelles n°111, 112 et 117 en partie.

Le coût de l'aménagement est estimé à :

➔ Pour la tranche ferme :

Surface de la zone concernée : 16 958 m²
Estimation du coût de l'opération : 282.000,00 € HT
soit 16,63 € HT / m² ou 19,89 € TTC / m²

➔ Pour la tranche ferme + conditionnelle :

Surface de la zone concernée : 20 576 m²
Estimation du coût de l'opération : 360.000,00 € HT
soit 17,50 € HT / m² ou 20,93 € TTC / m²

Le Maire souhaite provoquer une nouvelle réunion avec les riverains, afin de connaître exactement leurs intentions de construction ou de participation. Il rappelle que l'ensemble des P.A.E. sont actuellement déficitaires. Il n'est pas judicieux de commencer un nouvel aménagement si peu de riverains sont intéressés.

Départ de Monsieur le Maire. Il passe la présidence de la séance à M. EGGENSPIELER Guy, Premier Adjoint au Maire.

7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de M. EGGENSPIELER Guy, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- Parcelle section 3, n° 422/49, d'une contenance de 7,52 ares
- Parcelle section 3, n° 423/49, d'une contenance de 1,83 ares

Lots N°19 et 11 - locaux dans un bâtiment en copropriété – 5 rue du Moulin

Appartenant à M. Jacques QUINTON

Acquéreur : M. MOREAU

- Parcelle section 3, n° 371/10
- Parcelle section 3, n° 372/10

Lots N°39 et 26 – locaux dans un bâtiment en copropriété – 4 rue des Curés Ditner

Appartenant à M et Mme Roméo CAMMISOTTO

Parcelles échangées avec parcelle section 14 n° 170, sise à UEBERSTRASS, appartenant à Mme Béatrice STREICHER née MARSHAL

8. FINANCES : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur EGLIN René, Adjoint chargé des finances, informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie de 450.000€ ouverte auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, arrive à terme le 10 septembre 2005. La Commune est en attente de paiements de subventions de montants importants, concernant notamment le groupe scolaire. Ces reliquats ne pourront être payés qu'après la réception des travaux. Il propose de reconduire la ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois.

La Caisse d'Epargne propose les index suivants :

- T4M EONIA : 2,07 %
- EURIBOR 3 mois : 2,11 %
- EURIBOR 1 mois : 2,11 %

Taux actuellement en vigueur.

A ces taux s'ajoute la rémunération du prêteur à hauteur de 0,15%.

La Commune a la possibilité de réduire cette ligne de crédit au moyen des excédents temporaires de trésorerie, de manière à minorer le montant des frais financiers.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de reconduire la ligne de trésorerie de 450.000 € pour une durée de 12 mois.

DECIDE de retenir le taux le plus stable et le moins élevé, à savoir T4M EONIA – taux actuel : 2,07 % + 0,15 %.

AUTORISE le Maire à confirmer la reconduction de la ligne de trésorerie de 450.000,00 € et à signer le contrat.

9. O.N.F. : PREVISIONS DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT DES COUPES

L'ONF a fait parvenir le programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes, pour l'année 2006.

- Prévision des coupes à façonner : 84 m³
- Prévision des recettes brutes: 2.970 € HT
- Prévision des dépenses d'exploitation : 750 € HT, en régie 530 € HT, de débardage
- Prévision de la recette nette 1.690 € HT

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le programme des travaux d'exploitation – Etat de prévisions des coupes de la forêt communale de Waldighoffen pour l'année 2006 tel que présenté par l'ONF

AUTORISE le Maire à signer le programme.

10. DIVERS

✦ Travaux de réparation du pont sur l'III sur la RD463

Le passage des poids lourds est interdit sur le pont de la rue du Château. Un arrêté municipal a été pris dans ce sens. Néanmoins, beaucoup de ces véhicules n'en tiennent pas compte. La pré-signalisation est insuffisante. M. EGGENSPIELER a déjà soulevé ce point lors des deux dernières réunions de chantier, et le Maire s'est plaint auprès de la DDE. M. EGGENSPIELER va insister une nouvelle fois pour faire mettre en place des panneaux de limitation de tonnage à 3,5 tonnes avant le pont de la rue du Château.

✦ Informations

* Sapeurs Pompiers : M. GRIENENBERGER Etienne invite les Conseillers à prendre part à la cérémonie de nominations et distinctions de Sapeurs Pompiers méritants, qui aura lieu le dimanche 4 septembre 2005 à 10h45 dans la cour de l'espace Le Forum, en présence de nombreuses personnalités.

* Cour de l'école : M. HEISLER Olivier exprime son mécontentement à cause de l'utilisation de la cour de l'école pour les manifestations qui ont lieu dans la salle culturelle. Selon lui, la surveillance des lieux ne serait pas assurée et de nombreux enfants utilisent les jeux extérieurs.

Il est répondu que le choix a été fait de faire l'entrée par la cour de l'école, et il n'y avait d'ailleurs pas d'autre accès possible.

* Arbres : M. HEISLER Olivier rappelle qu'il avait signalé lors d'une réunion précédente qu'un arbre était couché dans le cours de l'III, et que jusqu'à présent rien n'a été fait.

M. SCHIELIN Jean-Claude, délégué auprès du Syndicat Mixte de l'III, a signalé ce problème lors d'une réunion de ce syndicat. Des travaux d'évacuation de l'arbre vont être exécutés cet automne.

* Benne déchets-verts : M. HEISLER Olivier a constaté à nouveau des dépôts d'ordures non réglementaires à côté de la benne des déchets-verts, ainsi que des dépôts de déchets verts à côté de la benne alors que celle-ci était presque vide.

M. EGGENSPIELER Guy souligne que les ouvriers communaux passent des heures chaque semaine à nettoyer ce site, ainsi que le site recevant le verre.

L'Assemblée propose de mettre en place des panneaux d'interdiction de déposer d'autres déchets, et de signaler ces problèmes à la Brigade Verte dès que l'adhésion au Syndicat Intercommunal sera effective.

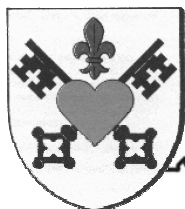
La mise en place d'une déchèterie s'avère trop onéreuse ; le coût devrait être répercuté sur la redevance perçue pour le ramassage des ordures ménagères. Il faut attendre la finalisation de la plate-forme projetée près du terrain de tennis, et la mise en place d'horaires d'ouverture fixes, pour éviter ces actes d'incivismes.

Plus personne ne demandant la parole, M. EGGENSPIELER Guy clôt la séance à 20h15.

PERMANENCES :

Mme **Françoise JERMANN**, Adjointe au Maire vous indique les horaires de ses **permanences** :

elle vous recevra en Mairie les **jeudi de 17 h 45 à 19 h 45**, et ce à partir du 17 novembre 2005.



REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 04 octobre 2005

Le 04 octobre 2005, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 29 septembre 2005.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjoint, Messieurs René EGLIN, Adjoint, (arrivé à 20h15), Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Michel NUSSBAUMER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents, excusés : MM. Dominique BILLAND, Fernand SCHAFFHAUSER, Serge CHRETIEN (procuration à M. Olivier HEISSLER). M. EGLIN René (procuration à M. SCHIELIN Jean-Claude pendant son absence).

Préalablement à la réunion, les Conseillers se sont rendus sur le site Lang afin de voir concrètement, les aménagements qui y seront réalisés prochainement.

Le Maire ouvre la séance à 19 h30, en passant à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 SEPTEMBRE 2005

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention : M. EGLIN Jean-François, absent à la réunion) des membres présents et représentés, approuve ce compte rendu.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Aucune déclaration d'intention d'aliéner n'étant parvenue en Mairie, ce point est retiré de l'ordre du jour.

3. MODIFICATION DU P.O.S. DE WALDIGHOFFEN

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
25.05.2005	17	Information du Conseil

Monsieur le Maire précise le projet de construction d'un EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) évoqué le 25 mai dernier. Deux établissements de 40 places chacun, au départ, seront construits dans le secteur : l'un à Seppois le Bas, le second pourrait être à Waldighoffen. Il permettra, dans un premier temps, l'embauche d'une trentaine de personne.

La maîtrise d'ouvrage, et donc le financement du bâtiment, sera assurée par Habitats de Haute Alsace, Office public d'Aménagement et de Construction du Département du Haut-Rhin.

Le terrain d'assise nécessaire devra être mis à disposition par la Commune éventuellement sous forme de bail emphytéotique.

Sur le plan de l'Urbanisme, ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre de la future zone d'activités communautaire localisée dans le Schéma Directeur du Sundgau « à l'ouest de la Commune, sur la rive gauche de l'Ill, en complément d'une zone existante ».

Monsieur le Maire rappelle qu'une telle extension a été prévue au P.O.S. de la Commune sous forme de secteur NA d'une superficie totale de 3,61 hectares.

L'intérêt de cette option résiderait dans le fait que la surface correspondante ne serait pas décomptée de la superficie constructible totale allouée à la Commune pour la durée du Schéma Directeur en cours.

Par ailleurs, il apparaît qu'il n'existe pas sur les secteurs actuellement constructibles une telle surface disponible. Le site demandé est au calme, sans être trop mis à l'écart du village.

Si les conditions foncières peuvent être réunies, cette maison spécialisée pourrait ouvrir ses portes dans le courant de l'année 2008. Les constructeurs souhaitent mener les deux chantiers de front, d'où l'urgence de donner une réponse. Ce projet n'est pas lié à la construction du SUPER U. Le financement pour la viabilisation des terrains sera toujours disponible. De plus, il s'agit d'un choix social, avant d'être un choix financier.

En ce qui concerne l'acquisition du foncier requis, Monsieur le Maire a déjà eu des contacts encourageants avec certains propriétaires de la zone Na concernée. La valeur des terrains concernés a été estimée à 600 € l'are par le Service des Domaines.

Sur le plan de l'urbanisme, il y aurait lieu de modifier le secteur Na pour lui donner sa destination finale permettant le développement d'activités et notamment la construction et le fonctionnement d'une telle structure.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du Conseil avant présentation de la demande de modification inscrite à l'ordre du jour de la réunion de la Communauté de Communes "Ill et Gersbach" le 6 octobre prochain.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Compte-tenu du caractère structurant de ce projet et du fort intérêt présenté pour la population locale et celle du bassin de vie,

- APPROUVE le principe de la construction d'un EHPAD sur le ban de la Commune.**
- APPROUVE le principe de la mise à disposition d'un terrain d'un hectare pour la réalisation du projet.**
- CHARGE le Maire de solliciter auprès de la Communauté de Communes "Ill et Gersbach" la décision de lancer une modification du POS au niveau du secteur NA situé au lieudit « Langacker ».**

4. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE 2006- 2015

4.1. Désignation des membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse

Conformément à l'article 7.2. du Cahier des charges de la chasse communale, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (deux abstentions : MM EGLIN Jean-François et HEISSLER Olivier) des membres présents et représentés,

- DECIDE de créer la Commission communale consultative de la chasse.**
- **Membres désignés par le Conseil Municipal :**
 - **M. EGLIN Jean-François, 1 rue de Bâle à Waldighoffen**
 - **M. HEISSLER Olivier, 6 rue du 19 novembre à Waldighoffen**
- **Représentant des agriculteurs désignés par la Chambre d'Agriculture :**
 - **M. BURGET Albert, rue du 19 novembre à Waldighoffen**
 - **M. HENLIN Jean-Martin, 12 rue des Champs à Waldighoffen**
- **Représentant de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin**
 - **M. KASZUK Gilles, 8 rue des Sapins à Hirsingue**
 - **M. FRISCH Jean Rodolphe, 3 rue des Vergers à Pfetterhouse, son suppléant**
- **Représentant désigné par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace**
 - **M. SCHMITT Jean Joseph, 25 rue du 19 novembre à Waldighoffen**

Sont également associés à titre permanent de conseil :

- **Un représentant de l'O.N.F. (en l'occurrence M. Didier LAGREDE, Chef de triage à Durmenach)**
- **Un représentant du Fonds Départemental d'indemnisation des dégâts de sanglier**
- **Le Président du G.I.C. ou son représentant**
- **Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant.**

4.2. Affectation du produit de la location de la chasse

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que les propriétaires consultés en application de l'article L.429-13 du Code de l'Environnement, se sont prononcés pour l'abandon à la Commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2006 au 1^{er} février 2015.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PREND ACTE de la décision des propriétaires publiées le 30 septembre 2005.**
- DECIDE d'affecter le produit de la location de la chasse à la couverture des cotisations, obligatoires pour les propriétaires, des assurances accidents agricoles.**

5. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : AVENANT N°2 AU MARCHÉ LOT 5 : MENUISERIE EXTERIEURE – ETS BILLAND

Ce point sera repris lors de la prochaine séance du Conseil Municipal qui est fixée au 10 octobre 2005.

6. AMENAGEMENT VOIRIES ET RESEAUX SECS: SIGNATURE DE CONVENTION D'HONORAIRES AVEC LE BUREAU D'ETUDE DENIS (MISSION C.S.P.)

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la consultation lancée pour le choix du prestataire pour l'exercice de la mission SPS pour les travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux secs dans les rues des Vergers, du Bux, de l'Artisanat, des Champs et des Géraniums, il a retenu l'offre du bureau d'étude DENIS, mieux disante au vu des réponses reçues.

Afin de pouvoir régler les honoraires correspondants, il y a lieu de signer une convention réglant les conditions de paiement.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le choix de retenir le Bureau d'étude DENIS, dont l'offre s'élève à 1.455,40 €HT.**
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'honoraires et toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à régler les dépenses sur les crédits inscrits au compte 2315, opération 36 – Aménagement rues Vergers, Willer, Bux...**

7. AMENAGEMENT DU SITE LANG : DEMARRAGE DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe que les travaux vont démarrer prochainement. Une réunion de concertation est organisée avec les riverains mercredi le 05 octobre.

Les Conseillers se sont rendus sur le site avant la réunion.

Arrivée de M. EGLIN René, à 20h15.

8. INTERVENANT MUSICAL A L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur les modalités d'intervention de Mlle JOERGER Albane dans les écoles des Communes membres de la Communauté de Communes "Ill et Gersbach", en tant qu'intervenant musical. Pendant l'année scolaire 2005/2006, Mlle JOERGER sera embauchée par la Société de Musique Concordia de Waldighoffen, et mise à la disposition de la Communauté de Communes pour intervenir dans les écoles. En 2006/2007, elle pourrait être embauchée par la Communauté de Communes "Ill et Gersbach".

Le coût des participations des Communes pourra être définitivement fixé lorsqu'elles auront toutes répondu. Ce coût est estimé à 22,58 €/heure.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la décision du Conseil de la Communauté de Communes "Ill et Gersbach" relative à l'engagement d'un intervenant musical pour les écoles de la Communauté,

Suite aux explications fournies par M. le Maire au sujet des modalités de financement de l'intervenant : frais conjointement supportés par la Communauté de Communes (60%) et par chaque Commune souhaitant l'intervention de Mlle JOERGER (40%),

- DECIDE de donner son accord de principe pour l'intervention de la musicienne.**
- DECIDE de prévoir la part de financement utile à cet effet.**
- CHARGE le Maire d'en informer le Président de la Communauté de Communes "Ill et Gersbach".**

9. TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
18.07.2005	3	Décision de réaliser les travaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur le courrier reçu de la Sous-Préfecture d'ALTKIRCH suite à la décision prise le 18 juillet 2005.

Dans la mesure où le Conseil de Fabrique dispose de fonds de réserve suffisants pour exécuter les travaux concernés, il ne subsiste que trois solutions :

- la prise en charge totale du Conseil de Fabrique
- la prise en charge partielle du Conseil de Fabrique avec une subvention de la Commune (part non fixée)
- l'incorporation de ces travaux dans le projet plus général de la rénovation de l'église, étant entendu que la part de financement pouvant être assurée par le Conseil de Fabrique devra être traitée sous le régime de la TVA non récupérable.

Par ailleurs, Monsieur EGLIN René, Adjoint chargé des finances, s'est vu confirmer par les Service du Conseil Général que, pour de tels travaux, le Conseil de Fabrique pouvait être aidé par le Département à raison d'une subvention à hauteur de 20 à 25% du montant TTC des travaux.

Monsieur le Maire propose donc l'annulation de la délibération du 18 juillet 2005 – point 3, l'abandon de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et le versement d'une subvention au Conseil de Fabrique à hauteur de 50%.

Il informe que le montant total des devis sollicités pour cette rénovation s'élève à 16.180,62 € HT, soit 17.070,55 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la cession de la maîtrise d'ouvrage au Conseil de Fabrique de la Paroisse de Waldighoffen, conformément à l'interprétation des textes réglementaires par la Sous-Préfecture d'ALTKIRCH.**
- DECIDE le versement d'une subvention de 8.535,28 € correspondant à 50% du montant TTC des travaux tel qu'il ressort des devis obtenus auprès des entreprises spécialisées.**
- AUTORISE le Maire à payer la dépense sur les crédits inscrits au budget primitif sur l'article 6574.**

10. ACQUISITION DE MATERIEL DE VOIRIE (SECURITE ET PROTECTION)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de matériel de signalisation et de protection de voirie suivant :

- pour l'intervention des ouvriers communaux sur domaine ouvert : 10 barrières de signalisation de 1,50 m de long pour un montant total de 410,00 €

- pour la protection des écoliers à la sortie des classes en bas de l'escalier vers la Salle Polyvalente : 14 barrières main courante, longueur 1,50 m, pour un montant total de 1.936,62 € HT
- pour la protection des lampadaires nouvellement posés rue du Bux : 15 étriers de protections galvanisés pour un montant total de 1.258,95 € HT.

Le montant total de la dépense s'élève à 3.654,57 € HT, soit 4.370,87 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition de matériel proposé pour un montant global de 3.654,57 € HT, soit 4.370,87 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense de 410,00 € HT, soit 490,36 € TTC, pour l'acquisition de 10 barrières de signalisation, le montant étant à prélever sur l'article 60632 de la section de fonctionnement (fourniture de voirie).**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense de 1.936,95 € HT, soit 2.316,59 € TTC pour l'acquisition de barrière main courante, le montant étant à prélever sur l'article 2152 de l'opération 29 de la Section Investissement.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense de 1.258,95 € HT, soit 1.505,70 € TTC pour l'acquisition de 15 étriers de protection galvanisée, le montant étant à prélever sur l'article 2315 de l'opération 36 Section Investissement.**

10.1. Accès à l'école

L'accès à la cour de l'école se fera par l'escalier situé près du préau. Le trottoir sera sécurisé à l'aide des barrières main courante. Le deuxième accès débouchant sur la route sera fermé.

L'escalier actuel étant étroit et raide, il pourrait être transformé pour le rendre plus accessible. Une autre solution consisterait à le condamner et à créer un nouvel escalier vers le milieu de la butte.

Les travaux d'aménagement à l'arrière du groupe scolaire sont bientôt terminés. Lors de grandes manifestations dans la Salle Polyvalente, l'arrivée et la sortie des élèves se feront vers l'arrière du bâtiment. Cette solution a obtenu un consensus parmi les enseignants et les parents d'élèves.

11. FINANCES

11.1. Paiement facture : travaux concernant la fontaine rue de Willer

Dans le cadre des travaux d'assainissement exécutés dans la rue de Willer par l'entreprise SCHWENCK, il s'est avéré opportun de modifier l'alimentation en eau de source de la fontaine publique : remplacement et simplification du tracé de la conduite galvanisée souterraine très érodée, mise en place d'une vanne de sectionnement, remplacement de l'alimentation interne du fût et de l'évacuation complètement bouchée.

Le montant de l'intervention s'élève à 1.591,20 € HT, soit 1.903,08 € TTC.

Cette intervention s'inscrit dans le renouvellement complet de l'alimentation des fontaines du Centre Village, réalisé au fur et à mesure de la pose d'autres réseaux : assainissement, gaz.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'exécution des travaux décrits.**
- AUTORISE le Maire à payer la dépense sur les crédits inscrits au budget 2005, section Investissement, sur l'article 2315 – opération 47 : Alimentation fontaines publiques.**

La situation au niveau du carrefour entre les RD 9bis et 463 n'est toujours pas débloquée. Une solution provisoire serait de scier et couvrir de macadam la partie abîmée de la chaussée, en veillant à bloquer les pavés restants. Les travaux de remise en état sont chiffrés à 8.000 €.

11.2. Cadeau de départ du Curé

Monsieur le Maire présente la facture de la Maison d'Art Paul Demontrond concernant l'acquisition d'un tableau pour le départ M. le Curé François Guy.

Les Communes de ROPPENTZWILLER et DURMENACH, membres de la Communauté paroissiale, sont d'accord pour participer à cette charge.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition du tableau auprès de la Maison d'Art Paul Demontrond.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits du compte 6232 – fêtes et cérémonie.**
- APPROUVE la répartition pour la participation des communes de :
DURMENACH, ROPPENTZWILLER et WALDIGHOFFEN.**
- AUTORISE le Maire à percevoir ces participations qui seront imputées sur le compte 7474.**

11.3. Encaissement chèque CIADE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CIADE a envoyé un chèque d'un montant de 5.304,26 € en règlement des dégâts subi sur un lampadaire situé au carrefour des RD 9bis et 463, le 30.10.2004.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTTE le chèque de la CIADE d'un montant de 5.304,26 €**

12. DIVERS

12.1. Accès au nouveau Centre de Secours : projet d'échange

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'aménagement de la sortie de la rue d'Oberdorf sur la RD 463, pouvant servir de base aux discussions d'échange de terrain avec le propriétaire de la parcelle n° 37, section 8. Cet acte permettrait aussi de régulariser l'occupation du terrain engagée par la Municipalité pendant les années 1980, lors de l'élargissement de la rue.

La modification de la voirie est rendue nécessaire par la construction du Centre de Secours et a pour but d'améliorer la sécurité des véhicules d'intervention sur l'accès à la départementale.

Il est également suggéré de mettre en place un feu tricolore arrêtant la circulation sur la RD 463 lors des sorties de véhicules du Centre de Secours.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le principe d'aménagement proposé.**
- CHARGE le Maire des discussions avec le propriétaire concerné, pour un accord amiable sur l'échange de terrain nécessaire.**

12.2. Maintien de la « Voie sacrée » à VERDUN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur le courrier reçu de Monsieur le Maire de VERDUN sollicitant l'appui des Maires de France de Métropole et d'Outre Mer, pour le maintien de la « Voie Sacrée » dans le réseau des Routes Nationales, en opposition avec les dispositions du projet de décret relatif au transfert de certaines routes nationales aux départements.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- SOUTIENT fermement le maintien de l'appellation « Nationale Voie Sacrée », en hommage aux victimes de la grande guerre.**

- CHARGE le Maire de saisir le Président de la République, Président du Haut-Conseil de la Mémoire Combattante, pour le maintien de l'appellation « Nationale Voie Sacrée ».**

12.3. Acquisition de mâts pour les entrées de village

Dans le but de compléter la signalétique dans le village pour une meilleure information des événements organisés dans la Commune, tant économiques que culturels et associatifs, Monsieur le Maire propose l'acquisition de 6 mâts destinés à permettre à chaque entrée de village de signaler leur organisation.

La société VEDIF présente un devis s'élevant à 1.660,00 € HT (dont 49,00 € de forfait d'emballage) soit 1985,36 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un accord de principe pour l'acquisition de six mâts de signalisation.**
- CHARGE le Maire du choix du fournisseur.**

12.4. Divers

12.4.1. Virement de crédit

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

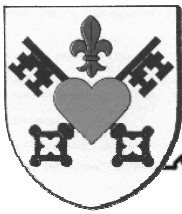
Considérant qu'il y a lieu d'inscrire les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement au compte 4581, ces compétences ayant été transférées à la Communauté de Communes "Ill et Gersbach",

- DECIDE un transfert de crédit**
- **de 1.120 € du compte 2315 opération 34 (PAE Baumgarten) au compte 45812 opération 34 (Assainissement PAE Baumgarten)**
 - **de 510 € du compte 2315 opération 34 (PAE Baumgarten) au compte 45811 opération 34 (A.E.P. PAE Baumgarten)**

12.4.2. Informations

- ❖ Nouveau Centre de Secours : M. GRIENENBERGER Etienne informe qu'une première réunion de travail aura lieu jeudi prochain.
- ❖ Ambulance : M. KUENY Raphaël a remarqué que l'activité de l'ambulancier est en baisse. Des travaux importants avaient été effectués pour permettre son arrivée. Les loyers devaient amortir le coût des travaux au bout de huit années. Le Maire répond qu'il n'a reçu aucune information et le paiement des loyers est à jour.
- ❖ Lavabo de la Mairie : M. HEISLER Olivier souhaite savoir si un devis a été demandé à l'Entreprise DIETSCHY-MULLER. M. EGGENSPIELER lui répond par l'affirmative, mais aucun devis n'est encore parvenu en Mairie.
- ❖ Tonte gazon : En réponse à M. HEISLER, M. EGGENSPIELER répond qu'il a discuté avec les intéressés et les déchets vont être évacués.
- ❖ Arrivée de M. l'Abbé LICHTLE : Mme JERMANN Françoise rappelle que la messe célébrée pour l'arrivée du nouveau Curé aura lieu le 23 octobre 2005, et elle sollicite la présence des Conseillers Municipaux pour préparer la salle culturelle dimanche matin à 10 h et pour servir le vin d'honneur à l'issue de l'office.





REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 10 octobre 2005

Le 10 octobre 2005, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 04 octobre 2005.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Madame Françoise JERMANN, Adjoint, Messieurs Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Michel NUSSBAUMER, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : René EGLIN, Adjoint (procuration à Henri HOFF, Maire), Madame Evelyne HERMANN (procuration à Mme Françoise JERMANN), Jean-François EGLIN (procuration à M. Jean-Claude SCHIELIN), Dominique BILLAND (non excusé), Jean-Pierre KRICK (non excusé), Fernand SCHAFFHAUSER (excusé).

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 04 OCTOBRE 2005

Le procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2005 n'ayant pas pu être distribué, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

2. LOCATION DE LA CHASSE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

après avoir été mis au courant des instructions règlementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2006 au 1^{er} février 2015, et notamment le cahier des charges arrêté par Monsieur le Préfet, et après avis de la Commission communale consultative de la chasse,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOpte le cahier des charges de la chasse communale.**
- DECIDE de fixer à 295 ha 72 ares la contenance du lot de chasse unique à mettre en location.**
- DECIDE de procéder à la location par convention de gré à gré, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité et AUTORISE le Maire à signer la convention.**
- FIXE le prix annuel du loyer à 4.878,37 €**
- DECIDE de ne pas demander de plan de chasse pour le compte du locataire.**

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Aucune déclaration d'intention d'aliéner n'étant parvenue en Mairie à ce jour, ce point n'est pas traité.

4. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : AVENANT N°4 AU MARCHE LOT 05 : MENUISERIE EXTERIEURE – ETS BILLAND

Au rez-de-chaussée, deux portes existantes ont été récupérées et installées à la place de portes en aluminium, prévues en option pour un montant de 7.492,25 €, dans le marché initial.

Ce remplacement a nécessité des travaux :

- d'ajustage de la maçonnerie
- de dépose et pose dans le châssis existant d'un double vitrage isolant

- de découpe et mise en place de grilles d'aération dans les portes

Le montant des travaux s'élève à 1.540,00 € HT, soit 1.841,84 € TTC pour la tranche ferme.

Le montant du marché passe à 105.235,83 € HT pour la tranche ferme, et reste inchangé à 60.157,69 € HT pour la tranche conditionnelle, soit au total à 165.393,52 € HT, soit 197.810,64 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie le 10 octobre 2005, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'avenant n°4 au marché de l'entreprise BILLAND, lot 05 : Menuiserie extérieure, d'un montant de 1.540,00 € HT soit 1.841,84 € TTC pour la tranche ferme.**
- DECIDE de l'exécution des travaux supplémentaires.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense supplémentaire, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 – opération 30 du budget 2005.**

5. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – EXERCICE 2004

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Locales.

Les Conseillers relèvent différents points :

- Déchets verts : nettes augmentations du tonnage pour les Communes de Muespach le Haut, Steinsoultz et Waldighoffen.

Un particulier qui produit exceptionnellement une quantité importante de déchets verts, par la coupe d'une haie vive par exemple, devrait demander une benne particulière.

- Le tonnage des déchets traités reste stable en général.

Monsieur le Maire indique qu'une discussion s'est engagée pour la mise en place d'une régie directe pour le ramassage des déchets dans toutes les Communautés de Communes du Pays du Sundgau, avec la création de quais de transfert. Ce système permettrait une réduction des coûts de 25% selon l'étude présentée.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PREND ACTE des indicateurs techniques et financiers.**
- APPROUVE le rapport 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

6. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2004

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Locales.

Le Maire informe des travaux importants pour les mois à venir :

- renforcement du réseau
- mise en place de nouveaux compteurs qui permettront d'effectuer les relevés des consommations d'eau par télérelevés
- construction d'un réservoir de 1000 m³ à Muespach
- mise en place d'une nouvelle télégestion
- protection des zones de captages des eaux

Les Conseillers relèvent que la population de Waldighoffen consomme beaucoup d'eau.

L'alimentation en eau du nouveau réservoir par l'ancien semble ne pas fonctionner correctement. Une partie de l'eau semble se déverser par erreur par le « trop plein ». Pourtant, les besoins en eau de la Commune ne sont pas entièrement satisfaits, et il est nécessaire de les combler par de l'eau provenant de la plaine du Rhin (via le réseau de Steinsoultz).

78 analyses de l'eau distribuée ont été effectuées dans la Communauté de Communes dont 10 à Waldighoffen. En général, la qualité de l'eau s'améliore. Toutes les analyses concernant l'eau de Waldighoffen sont conformes aux normes. Monsieur le Maire ajoute que le coût de l'ensemble des analyses d'eau s'élevait à 18.000 € en 2004.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PREND ACTE des indicateurs techniques et financiers.**
- PREND ACTE des travaux réalisés.**
- APPROUVE le rapport 2004 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.**

7. AMENAGEMENT DE L'ACCES ARRIERE DU GROUPE SCOLAIRE ET SALLES CULTURELLES

Monsieur le Maire informe que les travaux de l'accès arrière sont en voie d'achèvement. Ces travaux doivent être poursuivis en parallèle avec ceux qui viennent de débiter dans le site Lang, afin de pouvoir exécuter les travaux de pose d'enrobé au même moment.

8. DIVERS

❖ Site déchets vert : la Communauté de Communes "Ill et Gersbach" est en train d'effectuer la consultation pour choisir le maître d'œuvre.

❖ Centre de Secours : M. GRIENENBERGER Etienne informe de la réunion avec les responsables du S.D.I.S. Le programme des travaux va être lancé en même temps que le projet de construction du Centre de Secours de Neuf Brisach. Le bâtiment aura 2 niveaux, la surface totale étant de 771 m². 12 places de stationnement et des aires de lavage sont prévues.

M.GRIENENBERGER précise qu'il est important de concrétiser l'acquisition des parcelles privées et d'effectuer d'urgence un relevé topographique et de niveau du secteur. Le Maire l'informe qu'il a chargé le Cabinet OCHSENBEIN d'effectuer ces relevés dans les jours à venir. (prévision : vendredi le 14 octobre).

❖ Dépôt de gravats : M. HEISSLER Olivier a remarqué des dépôts de gravats près du terrain de football. M. EGGENSPIELER lui répond qu'il est au courant : ces dépôts sont temporaires et l'entreprise SCREG qui est concernée les enlèvera dans les prochains jours. Il s'agit d'un lieu de stockage temporaire (chantier de la rue des Vergers) avant d'emmener les gravats sur leurs lieux de traitement.

❖ Lieudit « Treschenegerten » : M. GRIENENBERGER Etienne informe que des tontes de gazon ont été déposées en forêt.

De plus, une clôture est entrain d'être construite dans la zone de chalet, alors que le règlement de la zone l'interdit. Le Maire ira sur place pour vérifier cette construction.

M. GRIENENBERGER souhaite également que soit vérifié l'abornement des parcelles limitrophes.

Information : Ramoneur

L'entreprise de ramonage BELKLE ayant cessé son activité, c'est l'entreprise **DREYER NEEF Maîtres Ramoneurs** qui reprend le service relatif au :

- ♦ Nettoyage et huilage de chauffage central
- ♦ Nettoyage de poêle à mazout, tuyaux, cheminées à foyer ouvert, Kachelofen
- ♦ Ramonage industriel
- ♦ Conduit de ventilation
- ♦ Débistrage de cheminées - contrôle vidéo - test d'étanchéité



Ramonage DREYER NEEF – 8, rue des Vallons – 68170 RIXHEIM – Tél : 03 89 44 25 42

Grippe aviaire
Dispositions ministérielles



PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

Le Préfet

A

CABINET

Mesdames et Messieurs les Maires
du Haut-Rhin
S/c Messieurs les Sous-Préfets

Le 25 octobre 2005

Objet : Grippe Aviaire – dispositions ministérielles

A la suite d'une décision de la Commission européenne, le ministère de l'agriculture vient de prendre des dispositions destinées à prévenir l'apparition de la grippe aviaire sur le territoire (arrêté ministériel du 24 octobre 2005, publié au journal officiel du 25 octobre).

Ces dispositions imposent à tout détenteur d'oiseaux domestiques, sauvages ou d'ornement de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout contact avec des oiseaux sauvages : pas d'utilisation d'eaux de surface pour le nettoyage des bâtiments et du matériel ni pour l'abreuvement à moins qu'elles n'aient été désinfectées, protection des points d'eau extérieurs accessibles aux oiseaux.

De plus, dans 21 départements, dont le Haut-Rhin, considérés à risque en raison de zones humides rassemblant des oiseaux migrateurs, les oiseaux doivent être maintenus à l'intérieur de bâtiments fermés ou, quand ce n'est pas possible, être alimentés et abreuvés à l'intérieur ou au moyen de distributeurs protégés. Dans ce dernier cas, le détenteur devra faire visiter son installation par un vétérinaire avant le 25 novembre 2005 pour rechercher les signes éventuels de grippe aviaire. Dans ces mêmes départements, toutes les manifestations rassemblant des oiseaux sont interdites.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent jusqu'au 1^{er} décembre 2005. Les infractions sont passibles d'amende dont le montant peut atteindre 750 €.

Dans le Haut-Rhin, tous les organisateurs d'expositions d'oiseaux, les zoos et les élevages de volailles en plein air ont d'ores et déjà été avisés de ces dispositions. De plus, le présent communiqué, accompagné du texte de l'arrêté précité, a été diffusé aux maires, aux vétérinaires, aux organisations professionnelles agricoles et aux associations d'éleveurs d'oiseaux d'ornement.

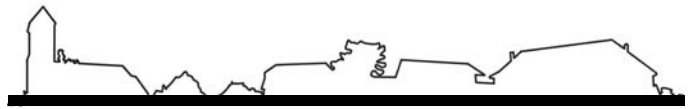
Telles sont les informations dont je tenais immédiatement à vous faire part.

D'avance, je vous remercie pour votre diligence et des mesures que vous prendrez.

Le Préfet

Michel GUILLOT

En bref ...



110^e ANNIVERSAIRE DE LA CONCORDIA : DU 4 AU 6 NOVEMBRE

☒ **Ouverture des Festivités** de 19h30 à 22 h le vendredi 4 novembre
Apéritif offert au public et animation par l'ensemble musical **Sundgauerguess**

☒ **CONCERT DE GALA exceptionnel**
Samedi 5 Novembre 2005
19h30 Salle Nathan Katz Waldighoffen

MIRAPHONE Tuba Quartet et L'Ensemble Tchèque TUFARANKA

Ces deux formations professionnelles, aux styles musicaux très différents, présentent un véritable spectacle musical et font découvrir toutes les facettes des instruments à vent.



☒ Dimanche 6 novembre 14h
Ensemble de percussions de Zofingen (dir M. Giger)
Ensemble à cordes - EMS du Sundgau (dir C. Brendel)
Batterie - Fanfare de Riespach (dir P. Wendling)



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



- ☛ La **Messe du Souvenir** est célébrée à 19 h par le Père François LICHTLE et rehaussée par la chorale Ste Cécile.
- ☛ A 20 h, devant la Monument aux Morts, la Musique Concordia et des enfants de l'école primaire accompagnent le **dépôt de gerbe** par M. le Maire et MM. le Président et Président Honoraire de la Section UNC.
- ☛ Après la minute de silence, la sonnerie aux morts et la marseillaise, M. le Maire lit le **message du Ministre** délégué aux Anciens Combattants.
- ☛ Un **Vin d'honneur** offert par la Municipalité clôture cette soirée au café-restaurant Munck.

EXCURSION DE L'UNC

La section UNC de Waldighoffen et environs a fait dernièrement sa sortie automnale dans la région du Titisee. Un beau souvenir !



Photo DNA

LOTO DU FOOT : LE 13 NOVEMBRE

Un bon moment en perspective !



AMICALE DES DONNEURS DE SANG : BANQUE ALIMENTAIRE : 25/26 NOVEMBRE THÉ DANSANT LE 27 NOVEMBRE



Le dernier week-end de novembre, les membres de l'amicale des Donneurs de Sang seront sur la brèche, comme chaque année :

Le vendredi et le samedi, ils se trouveront à l'Eco-marché pour la **collecte pour la Banque Alimentaire**.

Le dimanche après-midi, ils vous proposent le **Thé Dansant** animé par l'orchestre Guy et Robert FRIESS, que vous appréciez depuis des années !

ÉPICERIE ITALIENNE

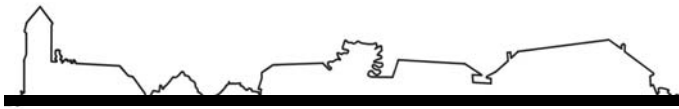
Un stand d'épicerie italienne s'est installé sur le parking de la salle polyvalente le jeudi après-midi de 15h00 à 18h00. Tous à vos papilles !



MARCHÉ DU VENDREDI

N'oublions pas le marché du vendredi matin de 9h00 à 12h00, depuis des années sur la place Jeanne d'Arc, avec les stands suivants : produits volaillers, pain, charcuterie, jardinerie, produits maraîchers, pommes et miel (1 semaine sur 2).





En bref ...

GYMNASTIQUE ADULTES **ASSOCIATION TEMPS LIBRE**

La saison 2005-2006 a repris le **mercredi 7 septembre 2005** dans la **nouvelle salle associative du Forum à Waldighoffen**, avec **Sandrine**, animatrice de la Fédération EPMM.



le **mercredi** * à 18 h 30 pour le **step**
* à 19 h 30 pour la **gym**

Envie de bouger ??? Venez nous rejoindre

Pour plus de renseignements, s'adresser au **03.89.07.70.51**.

HATHA-YOGA

Un cours de **Yoga** a lieu depuis le 15 septembre dans la **salle associative du Forum** le **mercredi** en 2 groupes : le **matin à 9 h** et le **soir à 20 h 30**.



Il y a 7 sortes de Yoga. La méthode enseignée à Waldighoffen par **Antoine ZITO** s'appelle le **Hatha-yoga** et a été créée par **Éva RUSCHAUL** (78 ans et toujours active) à Paris.



Ce n'est pas un sport, mais une relaxation avec des effets respiratoires et circulatoires. Il s'agit d'aider son corps à ralentir la dégénérescence cellulaire. Le mot Yoga signifie Bien-être.

La première soirée a été suivie d'un verre de l'amitié auquel ont assisté toutes les personnes intéressées, ainsi que la Municipalité.



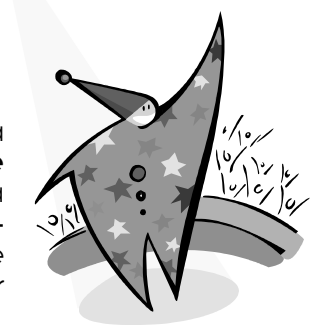
FÊTE DE NOEL DES RETRAITÉS

Elle aura lieu le **dimanche 4 décembre 2005**, pour le plaisir de tous les invités.



ECOLE DE CIRQUE

Pendant les vacances de la Toussaint, la **Communauté de Communes « Ill et Gersbach »** a organisé au **Forum de WALDIGHOFFEN** un stage ludique centré sur les **Arts du Cirque**, animé par le **Clown Toupie** et ses acolytes.

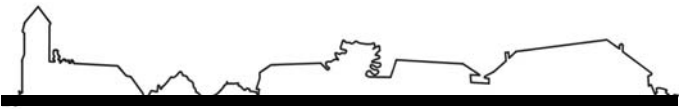


Le matin pour les plus petits et l'après-midi pour les enfants de 7 à 11 ans, ils ont appris à se déguiser, à jongler, à faire des bulles, du vélo très spécial et de l'équilibrisme. 44 enfants ont ainsi passé une merveilleuse semaine.

Elle s'est terminée le vendredi soir à la salle polyvalente de **WERENTZHOUSE** par un **spectacle pour les familles**.



Anniversaires ...



Octobre




02.10 :	Madame METZGER – ZELLER Marie-Thérèse, née en 1926	79 ans
03.10 :	Monsieur MARTIN Guy, né en 1932	73 ans
05.10 :	Monsieur HEMMERLIN Jean-Marie, né en 1932	73 ans
07.10 :	Madame FREY – MULLER Jeanne, née en 1919	86 ans
10.10 :	Madame BURGET – SIMON Cécile, née en 1930	75 ans
11.10 :	Monsieur SCHMITT Charles, né en 1920	85 ans
	Madame MISLIN – ERB Marie Louise, née en 1933	72 ans
16.10 :	Madame SCHUR –SCHIELIN Maria, née en 1913	92 ans
20.10 :	Madame LINDER – MEYER Denise, née en 1928	77 ans
24.10 :	Madame KUBLER – GISSINGER Agathe, née en 1928	77 ans
26.10 :	Madame BECKER – BRUCK Carmen, née en 1934	71 ans
27.10 :	Madame EGLIN – LABORDE Hélène, née en 1920	85 ans
	Madame BOHRER – GSCHWIND Germaine, née en 1927	78 ans
	Madame RENTZ – STOECKLIN Odile, née en 1933	72 ans
28.10 :	Madame CHARMEY – MUNCH Rose, née en 1926	79 ans
29.10 :	Madame BACCUS – LAQUESTE Monique, née en 1933	72 ans

Novembre

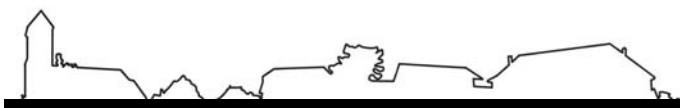


02.11 :	Madame RAPPENECKER – KUBLER Marie-Thérèse, née en 1930	75 ans
03.11 :	Monsieur GSCHWIND Édouard, né en 1924	81 ans
07.11 :	Monsieur SPRINGINSFELD Victor, né en 1920	85 ans
	Monsieur HENLIN Henri, né en 1924	81 ans
	Monsieur BAEUMLIN Charles, né en 1930	75 ans
08.11 :	Madame BURGER – HENLIN Georgette, née en 1929	76 ans
09.11 :	Monsieur GRAUSSE René, né en 1927	78 ans
	Madame SCHNETZER – GOLDEMANN Marguerite, née en 1930	75 ans
13.11 :	Monsieur GLANTZMANN Henri, né en 1928	77 ans
14.11 :	Madame RUMMERHART – MERIAUX Marguerite, née en 1924	81 ans
	Madame MUNCH – SPRINGINSFELD Georgette, née en 1925	80 ans
17.11 :	Madame HAAS – LINDECKER Hélène, née en 1914	91 ans
	Monsieur ZANCHI Franco, né en 1923	82 ans
19.11 :	Mademoiselle BAEUMLIN Marie-Louise, née en 1926	79 ans
22.11 :	Madame ODING – GISSINGER Marthe, née en 1926	79 ans
26.11 :	Monsieur KUENY Albert, né en 1914	91 ans
28.11 :	Madame ENDERLIN – SPECKLIN Colette, née en 1931	74 ans

Décembre



07.12 :	Madame KOCH – ALZON Madeleine, née en 1927	78 ans
10.12 :	Monsieur BRUNNER Charles, né en 1925	80 ans
	Monsieur DELUNSCH Bernard, né en 1933	72 ans
12.12 :	Madame JAULIN – ZELLER Donatienne, née en 1918	87 ans
	Monsieur SCHMIDLIN Paul, né en 1928	77 ans
14.12 :	Monsieur GUGENBERGER Aimé, né en 1927	78 ans
15.12 :	Madame DURAIN – WERMUTH Marie, née en 1922	83 ans
18.12 :	Monsieur BILLAND Henri, né en 1930	75 ans
20.12 :	Madame BROMBACHER – PETER Emma, née en 1929	76 ans
21.12 :	Monsieur GISSINGER Charles, né en 1928	77 ans
	Monsieur PFAFF André, né en 1934	71 ans
23.12 :	Madame RENKER – DENNY Jeanne, née en 1921	84 ans
26.12 :	Madame BILLAND – RICHART Hortense, née en 1925	80 ans
30.12 :	Madame REGER – SCHAFFHAUSER Marie-Louise, née en 1926	79 ans



Etat civil ...

Naissances



- Le 16 mai 2005 : **Alexis Pierre KEMPF**, de Laurent KEMPF et de Natacha PALETTE
- Le 21 mai 2005 : **Emma Marie LUTZ**, de Romuald LUTZ et de Maryline KEPPI
- Le 24 mai 2005 : **Sacha Henri Jean-Michel LOHR**, de Frédéric LOHR et de Alexandra JULIAN
- Le 27 mai 2005 : **Lucie-Lee Rose GOSGNACK**, de Jérémie GOSGNACK et de Manuelle VALLET
- Le 13 juillet 2005 : **Mathéo Paul WALCH**, de Thierry WALCH et de Laetitia MAINE
- Le 20 juillet 2005 : **Léo Francis Théophile CISZEK**, de Stéphane CISZEK et de Céline HERMANN
- Le 15 août 2005 : **Noémie Marie Antoinette ORTEGA**, de Catherine ORTEGA
- Le 28 août 2005 : **Camille KUENY**, de Raphaël KUENY et de Lydie BRESSON
- Le 03 octobre 2005 : **Enzo Emile GATTO**, de Salvatore GATTO et de Carole BRAND
- Le 25 octobre 2005 : **Mathys Yves Claude WIRA**, de Stéphane WIRA et de Cindy HUG

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveau-nés.

Mariages



- Le 1^{er} juillet 2005 : **Hervé MONFORT** et **Peggy BIECHLIN**, domiciliés à Waldighoffen
- Le 15 juillet 2005 : **Christian MICHEL** et **Catherine GASNET**, domiciliés à Waldighoffen
- Le 30 juillet 2005 : **Frédéric DURAND** et **Nathalie RENTZ**, domiciliés à Waldighoffen
- Le 03 septembre 2005 : **Dominique OBERLI**, domicilié à Waldighoffen, et **Sandra FRICKER**, domiciliée à Audincourt

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux jeunes époux.


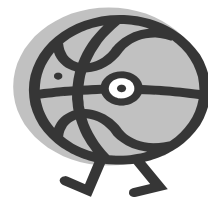
Décès



- Le 16 juin 2005 : **Henri Lucien WEIGEL**, né le 26 mars 1926 à Waldighoffen
- Le 12 août 2005 : **Albertine EGLIN née SCHMITT**, née le 26 novembre 1910 à Grentzingen
- Le 11 septembre 2005 : **Raymond DOUBS**, né le 12 décembre 1928 à Colmar
- Le 27 octobre 2005 : **François René Fernand BAEUMLIN**, né le 8 avril 1926 à Waldighoffen
- Le 29 octobre 2005 : **Henri SCHILL**, né le 16 octobre 1910 à Roppentzwiller

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent aux familles en deuil leurs très sincères condoléances.

La page du Basket ...



Basket-club Waldighoffen
Non, ce n'est pas que pour les grands !
Tu as l'esprit d'équipe, un peu d'adresse et de bonnes jambes
Et te voilà futur(e) champion(ne).
Rejoins-nous dans une ambiance sympathique et conviviale.
Tu veux faire un essai, appelle-moi au **03-89-07-13-90**
A bientôt, Patrick Gussy

Camp d'été

Afin de permettre aux jeunes joueurs du club de progresser dans les fondamentaux et le jeu, le basket-club de WALDIGHOFFEN a lancé une opération inédite pour une petite association : proposer à ses jeunes joueurs de participer à un camp de basket intensif d'une semaine loin de ses bases.

L'opération a eu un succès immédiat puisque 20 jeunes dont une majorité de filles se sont inscrits pour cette première organisée par le club. Il faut dire que le basket-club a pris en charge une bonne partie du financement de ce camp ainsi que le transport aller/retour assuré par la société Métro-Cars avec au passage un grand merci à Henri le chauffeur qui a amené à bon port tout ce petit monde.

La Commune de WALDIGHOFFEN, la Caisse du Crédit Mutuel RégioPlus de WALDIGHOFFEN ainsi que Jeunesse et Sports ont également pris part au financement du projet.

C'est donc une véritable expédition de quelques 600kms en direction de la station de Superdévoluy dans le département des Hautes-Alpes qui est parti par un beau dimanche matin de WALDIGHOFFEN. Voyage sans encombre dans la bonne humeur et au son des musiques modernes pour tuer le temps (8 heures de route tout de même).

Arrivée en début d'après-midi puis installation à l'hôtel et enfin un peu de détente dans la piscine pour nos jeunes Alsaciens avant d'attaquer les choses sérieuses le soir même.

Le camp n'a pas été choisi par hasard car il s'agit de celui créé et dirigé par J.M. SENEGAL qui est une des grandes figures du basket français des années 1980/90, encadré par des entraîneurs diplômés d'état et d'anciens joueurs professionnels bien connus comme T. SNYDER (à MULHOUSE dans les années 1985/86), A. BUNTING, S. DAO et bien d'autres encore.

Après une prise en main quasi militaire et des consignes très strictes, place au terrain et au jeu pour la centaine de stagiaires venus de tous les horizons de France pour la formation de technique individuelle, tirs, contre-attaque, concours et enfin rencontres sous forme de tournoi étaient au menu des 7 heures de basket quotidiennes. Malgré les petits bobos inhérents à ce genre de stage, les représentants sundgauviens ont fait très bonne figure en apportant leur enthousiasme et leur bonne humeur tout au long d'une semaine éprouvante physiquement.

Comme ultime récompense, la centaine de stagiaires s'est vue offrir une sortie dans la discothèque de la station le dernier soir, avant de terminer le camp par un tournoi final et une remise de récompense pour les plus valeureux.

Fatigués mais heureux de l'expérience vécue pas seulement au niveau du basket, mais également sur le plan humain, l'expérience a été plus que bénéfique pour tous ces jeunes basketteurs qui rêvent déjà de renouveler celle-ci l'année prochaine.

Nouvelles tenues pour les cadets



les cadets en compagnie de leur généreux donateur

Cela faisait quelques années maintenant que le basket-club de Waldighoffen n'avait pas engagé d'équipe de cadets en championnat.

Cela est chose faite depuis le début de l'actuelle saison avec une équipe composée de 11 joueurs dont 9 sont cadets 1ere année.

De belles perspectives pour le basket local dans les années à venir avec un groupe solidaire et désireux d'aller de l'avant.

Et tout naturellement, ces jeunes désiraient de nouvelles tenues. Leur vœux est exaucé car ils se sont vu remettre un jeu de maillots et de shorts flambant neuf de la part de Mr Pascal Deleau gérant du magasin ECOMARCHE de Waldighoffen.

Remise qui s'est terminée par le verre de l'amitié offert par les dirigeants locaux avant que les cadets n'étreignent de la plus belle façon leurs nouvelles tenues en remportant leur première victoire de la saison (66 - 62) face à Kingersheim sous les yeux de leur généreux donateur et dans une belle ambiance.



Les jeunes basketteurs de WALDIGHOFFEN en compagnie des cadres du camp.

23 octobre 2005 : Installation de notre nouveau Curé



Dans la cour du Presbytère, accueil par M. le Doyen Dominique KRESS pour les Communautés Paroissiales et mot de bienvenue par M. le Maire Henri HOFF au nom des 3 Municipalités et de leurs habitants.



Remise des clés des 3 églises ...

Nouveau Curé des Paroisses de DURMENACH, ROPPEZTWILLER et WALDIGHOFFEN, le Père François LICHTLE a été installé ce dimanche 23 octobre au cours d'une cérémonie officielle très festive, mais aussi très conviviale.

De nombreuses personnes ont œuvré avec succès pour accueillir dignement notre nouveau pasteur : la Chorale de WALDIGHOFFEN-DURMENACH et la Musique CONCORDIA, aux prestations toujours de grande qualité, les Conseils de Fabrique, les bénévoles qui ont nettoyé et décoré superbement l'église et le presbytère, les enfants et leurs catéchistes, les Pompiers du CIS et le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN pour la préparation de la réception au Forum.

Les invités du Père François - les nombreux prêtres qui ont concélébré la Messe, dont l'Abbé Antoine DITNER, sa famille et de nombreux habitants de WETTOLSHEIM, la Paroisse qu'il vient de quitter - ont certainement apprécié la chaleur de l'accueil que les habitants de nos 3 Communes lui ont prodigué.

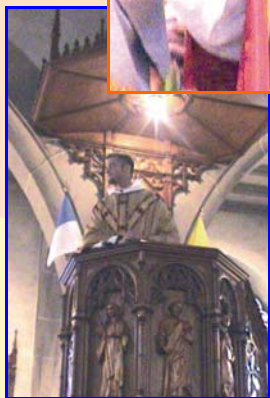
Bon vent à vous, Père François.



Dans l'église comble, au cours de la Messe d'installation, le Doyen Dominique KRESS de HIRSINGUE a lu l'arrêté de nomination du Père François, par l'Archevêque

Monseigneur Joseph DORE. Le Président du Conseil de Fabrique Jean Luc LABORDE a prononcé le discours d'accueil au nom des 3 Conseils de Fabrique. Le Père François est monté en chaire pour un sermon qui a certainement marqué les fidèles présents.

La Fête s'est terminée au Forum, dans et aux abords de la salle culturelle, pour le vin d'honneur offert par la Municipalité. Il a permis au Sundgauviens mais aussi aux nombreux habitants de WETTOLSHEIM présents, dont un groupe important de jeunes, de faire connaissance et à tous de passer un excellent moment de partage.



Inauguration ...



Ce 2 juillet 2005, de nombreuses personnes se sont retrouvées pour inaugurer avec M. le Maire Henri HOFF, le Conseil Municipal, la Directrice et les enseignants de l'École « le forum ».

Bénis par M. le Curé François GUY, et avant le couper rituel de ruban, ses différents espaces ont été

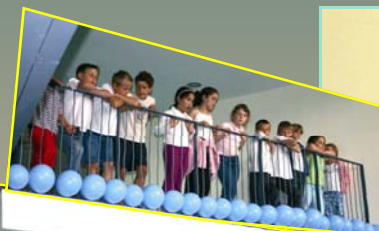
successivement visités :

► En présence des enfants et de leurs maîtres, l'École « les nivéoles » sections élémentaire et maternelle a donné envie à tous de redevenir élève !

► Puis ce fut le tour de la belle salle de motricité.

► La bibliothèque et les salles annexes ont étonné par leurs beaux volumes.

► La salle associative et culturelle, avec sa cuisine et ses équipements audio et vidéo qui est à ce jour déjà utilisée régulièrement.



Cadeau des enfants à M. le Maire, en présence de Mme Monique FLEURY, Directrice de l'École Primaire :

un énorme cahier avec les photos et des dessins des enfants de toutes les classes, qu'il conservera précieusement, cadeau apprécié également par les officiels.

Le spectacle donné par les enfants dans la bibliothèque sur le thème de l'eau a enchanté tout le monde par sa fraîcheur et son originalité.

Parmi les personnalités présentes, invitées par le Maire, le Conseil Municipal et la Directrice de l'École Primaire :

- M. le Sous-Préfet Jérôme NORMAND,
- Mme Catherine TROENDLE, Sénateur du Ht-Rhin,
- M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Ht-Rhin, qui dévoile ci-dessus la plaque commémorative avec M. HOFF,
- M. Rémi WITH, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général du Ht-Rhin,
- M. Jacques ARDOUIN, Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- M. Serge GAUSSIN, l'architecte de cette réalisation originale,

- M. Ulrich MAY, Maire de la ville allemande de BINZEN,
- M. Hanspeter VOLLMER, Recteur des Écoles de BINZEN,
- M. Pierre GESSIER, peintre, qui a exposé ses toiles dans la salle associative à l'occasion de cet événement.



Rehaussée par la prestation de la Musique Concordia, cet événement mémorable se termina par un buffet servi dans la salle associative, ce qui permit de prolonger les rencontres.